

Réunion publique

Quetigny

22 octobre

En tribune CPDP : Jean-Yves OLLIVIER, Michel HABIG

En tribune GRTgaz : Denis SUISSE-GUILLAUD, Manuel BONNIER

Experts invités : David KREMBEL (Direction générale de l'énergie et du climat), Naïma IDIR (Commission de régulation de l'énergie), Claude CONRARD (Union des industries utilisatrices d'énergie)

Durée : 2 heures 20

I) Ouverture

Jean-Yves OLLIVIER, Président de la Commission particulière du débat public (CPDP)

Je vous propose de commencer cette réunion de débat public en vous souhaitant la bienvenue. Je vous remercie de participer à cette réunion. Je remercie Monsieur le Maire de Quetigny d'avoir mis à notre disposition un local communal. Si vous le voulez bien, je vous passe la parole pour un mot d'accueil.

Michel BACHELARD, Maire de Quetigny

Merci Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il y a quand même quelques dames. Le gaz n'est pas que masculin. Pour ceux qui sont de Quetigny, il n'y a pas de souci particulier. Pour ceux qui ne sont pas de Quetigny, Quetigny est une ville qui a 10 000 habitants à peu près, et qui, il y a 50 ans, n'en avait que 300. Le développement de cette ville s'est fait uniquement par la volonté de ses élus, puisque le Maire de l'époque, Roger Remond qui était un agriculteur, avait pressenti, au moment où l'Université s'est installée sur le campus actuel, que bien que nous étions à l'écart des voies de circulation principale que sont les nationales qui mènent à Dole d'un côté et à Gray de l'autre, que Quetigny devait se développer. Pour éviter qu'on ne se fasse « manger » par la grande ville, elle a décidé de prendre son destin en main. Aucune société d'économie mixte, c'est une régie municipale dont le Maire était bien sûr le Président. Il s'est, bien entendu, entouré de toutes les compétences nécessaires, aussi bien en termes d'urbanisme qu'en termes de social, pour arriver à cette ville de 10 000 habitants. Le slogan de développement de Quetigny, c'est : « Un logement, un emploi, un arbre ». Cela veut dire que tous les habitants qui habitent à Quetigny peuvent trouver de l'emploi sur leur ville, et non pas être, comme souvent dans les périphéries de grande ville, une ville-dortoir, comme on disait à l'époque. Puis l'arbre, peut-être que vous l'avez vu en arrivant, nous avons énormément d'espaces verts. Ça veut dire aussi que les habitants, quel que soit le lieu où ils habitent, que ce soit en logement locatif, en copropriété ou en pavillon, « avaient droit » à pouvoir bénéficier des mêmes services. C'est pour ça que tous les espaces verts sont publics, on a vendu que l'assiette des bâtiments.

1

On parle aujourd'hui d'un réseau de gaz, on a déjà ce qu'il faut. On a un tuyau, enfin qui est plus gros qu'un tuyau au sens où on l'entend, qui traverse Quetigny, un peu à l'extérieur, pour rejoindre la plaine de la Tille, beaucoup plus loin. Sans rassurer personne, mais à part des contraintes de non-construction sur une longueur ou une largeur de 20 mètres autour du tuyau, on n'a pas de problème particulier. Ce n'est pas celui-là qui alimente forcément les habitants de Quetigny, mais aujourd'hui, le gaz est un élément important. Il alimente aussi notre chaufferie, bien que nous ayons depuis mis la biomasse. On a donc une cogénération et une chaufferie biomasse pour alimenter notre réseau de chauffage urbain qui dessert tous les bâtiments collectifs et les bâtiments municipaux.

Ce n'est pas l'objet de ce soir. Je suis très heureux d'avoir mis cette salle à votre disposition. Quetigny est un lieu un peu central par rapport à la région. Je vous souhaite un bon débat public, Monsieur le Président.

II) Présentation

A) Présentation du débat public

Jean-Yves OLLIVIER

Merci Monsieur le Maire pour votre mot d'accueil. En introduction, pourquoi un débat public sur deux projets de gazoducs, le projet Arc Lyonnais et le projet Val de Saône. C'est deux projets qui sont contigus, qui vont depuis le département de la Drôme jusqu'au département de la Haute-Marne, sur trois régions et six départements.

Le maître d'ouvrage de ce projet, GRTgaz a saisi, début février 2013, la Commission nationale de débat public de ces deux projets, et la Commission nationale a décidé d'organiser un seul débat public pour ces deux projets. L'objectif de ces débats publics, c'est d'organiser la concertation avec le public sur les projets avant la prise de décision. On en est donc au stade de projet, et aucune décision sur la réalisation n'a encore été prise. On est donc très à l'amont de la procédure.

Cette procédure de débat public résulte de décisions législatives, de plusieurs lois. La première date de 1995, et actuellement, le fonctionnement global du débat public résulte de la loi de 2002 qui a adapté celle de 1995. Elle a pour objectif de permettre au public d'être informé et de formuler des avis sur les grands projets d'équipement ayant un impact sur le territoire.

En 2002, la loi qui a instauré le débat public tel que nous le connaissons aujourd'hui a également désigné la Commission nationale de débat public comme autorité administrative indépendante. La Commission nationale de débat public est chargée de veiller à la participation du public au processus d'élaboration des projets d'aménagement et d'équipement d'intérêt national, donc les grands projets, et de veiller aux bonnes conditions d'information du public. La Commission nationale émet tous les avis et recommandations de nature à favoriser et développer la concertation avec le public.

La Commission particulière du débat public est désignée par la Commission nationale lorsqu'elle a décidé de mener un débat public. Pour ce qui concerne ce débat public, cette commission comprend 6 membres qui ont été nommés par la CNDP. A mes côtés, Michel Habig, il y a dans la salle Jean Sornay, Anne-Marie Odunlami, Séverine Barberet, et Michel Rostagnat. Cette équipe est donc chargée de l'animation et du suivi de ce débat public.

La Commission particulière est indépendante du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics, et nous avons donc organisé ce débat public en toute autonomie. Elle est chargée de diffuser une information complète, transparente et objective, sur les projets à destination du public. C'est ainsi que le dossier du maître d'ouvrage, qui est le socle sur lequel s'organise le débat public, et dont les dossiers sont à l'accueil, a bien sûr été monté par le maître d'ouvrage, GRTGaz, mais en concertation étroite avec la Commission

particulière pour que le document soit accessible au grand public, et que ce ne soit pas un document technique.

La Commission particulière doit permettre également à la population de s'exprimer dans le cadre de réunions publiques telles que celle d'aujourd'hui, ou par le biais de contributions écrites. Enfin, elle veille à ce que le maître d'ouvrage réponde de façon claire et transparente aux questions posées par le public.

Un débat public répond à trois principes fondamentaux. C'est, d'une part, le principe d'équivalence, c'est-à-dire que toute personne a la possibilité de s'exprimer, de poser une question, d'émettre un avis ou une proposition, quel que soit son « statut », un citoyen, un élu ou un responsable d'une organisation consulaire. Principe de transparence, l'information est la même pour tous, et c'est à partir de l'information diffusée par la CPDP que le débat s'engage, et l'information doit être également accessible. Sur ce plan-là, le débat public a un site Internet, dont l'adresse figure sur les documents qui vous ont été distribués et reçoit toute l'information qui est disponible sur ce projet, aussi bien les dossiers techniques, les questions écrites, les réponses du maître d'ouvrage, que les enregistrements exhaustifs, les verbatim de chacune des réunions publiques qui se sont tenues et qui vont se tenir. Enfin, troisième principe, c'est l'argumentation, c'est-à-dire que les réunions publiques qui se tiennent ne sont pas là pour faire un référendum pour ou contre le projet, mais les réunions publiques sont là pour permettre d'exprimer des arguments, de formuler des argumentations sur le projet qui est présenté, argumentations aussi bien sur la justification du projet que sur les impacts et la mise en œuvre de ce projet.

La CPDP a une déontologie, c'est la neutralité. Nous n'avons pas, commission particulière, d'avis à formuler sur le projet. Les conclusions, le compte-rendu que nous fournirons à la suite de ce débat public ne portent pas sur la réalisation ou pas du projet, c'est la mise en forme de tous les arguments que nous avons entendu dans ces réunions ou formulés par écrit par les participants. Nous sommes donc totalement neutres par rapport aux projets, et nous n'avons, ni les uns, ni les autres, de lien ou d'intérêt proche du maître d'ouvrage. Nous sommes donc indépendants du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics.

Concernant les deux projets, Val de Saône et Arc Lyonnais, le débat public a été structuré autour de 19 réunions publiques qui se sont organisées depuis l'extrême sud du projet Arc Lyonnais, Saint-Avit, une commune de la Drôme jusqu'à Voisines, dans le département de la Haute-Marne, qui est l'extrémité septentrionale, sur à peu près 400 kilomètres de long. 17 réunions sont localisées dans le fuseau d'étude de ces deux projets ou à proximité immédiate, pour permettre de recueillir principalement les argumentations du public sur les impacts territoriaux qui peuvent résulter de la réalisation de ces projets, impacts sur l'agriculture, sur l'environnement, sur les projets de développements communaux, etc. Nous avons prévu deux réunions thématiques, dont celle-ci à Quetigny, la deuxième se tenant à Lyon demain, qui portera principalement sur l'opportunité du projet. C'est-à-dire pourquoi ces deux projets sont-ils à l'étude et pourquoi ces deux projets se justifient-ils. Nous avons, à cet effet, invité des experts à participer à nos échanges. D'une part, un expert de la Direction générale de l'énergie et du climat, un expert de la Commission de régulation de l'énergie, et un expert de l'Uniden qui est un groupement d'entreprises utilisateur de gaz à titre d'énergie. Ils interviendront donc tout à l'heure, s'exprimeront sur les projets tels qu'ils sont vécus par les trois structures que je vous ai indiquées, et animeront ainsi le débat sur l'opportunité de ces projets. La réunion de Lyon sera filmée demain et retransmise en direct sur le site internet de la Commission particulière.

Après cette introduction sur le débat public, le maître d'ouvrage GRTgaz fera une présentation très synthétique des deux projets pour cadrer le problème. Nous aurons un premier jet de questions à la suite de cette intervention sur le projet lui-même que vous pourrez poser, et ensuite, nous aborderons la partie centrale de notre réunion avec les interventions de la DGEC, de la CRE et de l'Uniden. Elles seront suivies par le débat avec la salle.

Voilà pour l'organisation de cette réunion. Je vous signale qu'outre le site Internet, nous avons deux bureaux qui ont été installés à cette occasion-là. Un bureau à Bourgoin, mais ça fait un peu loin pour vous, et un bureau à Dijon auprès duquel vous pouvez obtenir toutes informations et avoir tout contact avec la Commission particulière. Je passe maintenant la parole à GRTgaz, le maître d'ouvrage, qui va présenter les deux projets avant d'aborder la partie centrale de notre réunion de débat.

B) Présentation du projet par GRTgaz

Denis SUISSE-GUILLAUD, Directeur du projet Arc Lyonnais et Val de Saône

Merci Monsieur le Président, bonsoir Mesdames, Messieurs les membres de la Commission. Merci Monsieur le Maire pour votre accueil, et la description de votre commune. Bonsoir Mesdames, Messieurs. Je m'appelle Denis Suisse-Guillaud, et je suis le directeur des deux projets Val de Saône et Arc Lyonnais. A mes côtés, Manuel Bonnier qui est chef de service marketing clientèle à GRTgaz et qui commencera à esquisser l'argumentaire en faveur du projet. Comme l'a souhaité Monsieur le Président, on va faire assez court sur la présentation du projet. S'il y a des questions, on y répondra et on parlera plutôt de la justification du projet. Les experts diront ce qu'ils en pensent, puis Manuel Bonnier terminera sur le réseau qui est un vecteur de compétitive et de solutions d'avenir.

De quoi parle-t-on ? A l'écran, vous avez le réseau principal de GRTgaz. Les 7 200 kilomètres de canalisation qui prennent le gaz à l'entrée de notre pays, essentiellement au Nord et à l'Est, puis à Fos et à Nantes, pour distribuer le gaz. C'est le réseau principal. Les points bleus sont des stations de compression, qui sont des usines destinées à comprimer le gaz pour le faire circuler dans le réseau à une vitesse d'environ 30 kilomètres/heure. Val de Saône et Arc Lyonnais, pour les situer géographiquement, au Sud (le Président l'a dit) part de Saint-Avit qui est une station de compression pour faire simple. Il passe par Etrez au nord de Bourg-en-Bresse, c'est l'Arc Lyonnais qui est aussi une station de compression. Ensuite, il termine son parcours à Voisines qui est également une station de compression, qui est un nœud principal du réseau. Manuel Bonnier y reviendra.

De quoi parle-t-on quand on parle d'une canalisation de transport de gaz naturel ? Comme vous le voyez sur la petite photo, ce sont des tubes en acier qui sont soudés, des tubes qui font 18 mètres de long environ. Ils sont soudés pour arriver à faire la longueur totale du projet. Cette canalisation fait 1,20 mètre de diamètre, ce seront les plus gros diamètres posés en France si le projet se réalise. Vous verrez tout à l'heure au calendrier que les décisions ne sont pas prises. Ce sont des canalisations qui sont enterrées, et qui sont recouvertes d'au moins un mètre de terre. Sur la carte précédente, vous avez vu qu'il y a deux projets qui font l'objet d'un seul débat public, le Président l'a expliqué. Un premier projet s'appelle Arc Lyonnais, qui fait 150 kilomètres, et le deuxième projet qui fait 200 kilomètres, qui s'appelle Val de Saône.

Oublions la diapositive de droite pour se concentrer sur Val de Saône. On n'ira pas plus dans le détail sur le territoire, mais on pourra vous donner des éléments si vous le souhaitez. Nous en sommes non pas au tracé, mais à un fuseau d'étude qui fait 4,5 kilomètres de large. C'est donc le trait rouge sur les cartes, et concernant Val de Saône, quand on part d'Etrez, on passe à proximité de Louhans, on va à Palleau qui est une station de compression intermédiaire. On contourne Dijon par l'est. Nous passons en gros entre ici et Genlis, et on rejoint le plateau de Langres à Voisines. C'est le but du débat public, et c'est aussi tout l'intérêt que GRTgaz accorde au débat public, c'est que c'est la première prise de contact avec le territoire finalement. Nous sommes donc attentifs, voire très attentifs aux remarques qui sont faites. C'est la neuvième réunion, je crois, et on est donc attentifs aux remontées, parce qu'on n'a pas la prétention, en quelques mois ou en quelques trimestres, de connaître parfaitement ce territoire. Monsieur le Président, voilà la présentation très, très sommaire d'une canalisation de transport de gaz naturel.

On va finir avec le calendrier. C'est le calendrier indicatif qui concerne Val de Saône. Nous sommes en débat public en 2013, la décision à prendre est une décision de réalisation, et pour l'instant, nous ne travaillons que sur les études. La décision de réalisation ne sera prise qu'en juin ou à la rentrée 2014. Si on retient que cette décision est prise à ce moment-là, on engagera l'enquête publique Val de Saône fin 2015. Puis succédera une période de recherches archéologiques, de diagnostics archéologiques, puis de travaux sur deux ans, pour une mise en service de Val de Saône sans doute à l'horizon 2018. C'est encore un calendrier indicatif qui est assez tendu. Puis Arc Lyonnais suit à peu près avec un an et demi de décalage, si la décision d'Arc Lyonnais est prise en juin 2015. Voilà à ce stade la présentation que je souhaitais faire. Manuel Bonnier va rentrer sur les aspects "justification" du projet. Merci.

Manuel BONNIER, Responsable du pôle marketing clients de GRTgaz

Merci Denis. Bonsoir à tous, bonsoir Monsieur le Maire. Manuel Bonnier, comme le disait Denis, je suis responsable du pôle marketing clients, c'est-à-dire l'endroit où nous concevons les offres d'accès au réseau, et c'est pour cela que je viens vous parler ce soir des apports que nous espérons par ce projet. La première chose, fondamentalement, en mettant en place ces gazoducs sur l'Arc Lyonnais Val de Saône, finalement c'est de créer une sécurité d'approvisionnement et la fluidité de transit entre le nord et le sud en France. C'est permettre d'amener du gaz qui arrive en France au nord du pays, de pouvoir l'amener jusqu'au sud, jusqu'à tous les consommateurs sur toute la région de Lyon, jusqu'au couloir rhodanien même. Et à l'inverse, d'être capable aussi d'accepter du gaz du sud qui arriverait par exemple par bateau dans la zone de Fos, et de pouvoir le remonter pour tous les consommateurs, et le distribuer sur la France et jusqu'au nord.

Ce faisant, on vient apporter deux choses, une sur laquelle je vais revenir tout à l'heure, qui est finalement, de faciliter les connexions entre les places de marché en Europe, jusque-là, cela peut paraître un peu abscons, mais je vais développer cela un petit peu tout à l'heure. Le deuxième point, c'est que cela peut permettre à la France d'accueillir davantage de GNL, de gaz naturel liquéfié, parmi les éléments qui peuvent composer l'approvisionnement en énergie, l'approvisionnement en gaz pour le pays.

Je citais à l'instant les places de marché de gaz naturel, vous les voyez représentées sur cette carte de l'Europe. Finalement, ce sont des endroits où des fournisseurs de gaz naturel peuvent se rencontrer, s'échanger du gaz, et ainsi construire les routes d'approvisionnement pour tous les consommateurs des différents pays. C'est donc important, dans le marché européen, de faciliter le passage d'une place à l'autre, puisque c'est comme cela qu'on permet de diversifier les approvisionnements pour tous les consommateurs et d'harmoniser aussi, de faciliter pour tous l'accès à l'énergie gaz au meilleur prix. Vous voyez là que tous les pays ont une place de marché. Il y a à peu près une place par pays, sauf en France où il y en a plusieurs, et vous voyez en particulier les PEG nord et PEG sud qui sont deux places. Il y a une réalité physique à cela, qui est le fait qu'on ne peut pas aujourd'hui faire circuler totalement librement du gaz d'une place à l'autre, et par conséquent, ces deux endroits un peu différents existent pour s'approvisionner en énergie gaz.

La mise en place de Val de Saône et d'Arc Lyonnais, vous les retrouvez sur cette carte que Denis a abordé tout à l'heure. Ils viennent construire une dorsale qui va vraiment du nord au sud, et en particulier, Val de Saône vient justement lever cette congestion qui existe entre les deux places de marché, nord et sud, et permet de faciliter l'accès à l'énergie gaz pour tous les consommateurs et pour les industriels qui se trouvent au nord ou au sud. Au-delà de cette fluidité sur le marché, le fait de créer ces canalisations vient finalement renforcer la sécurité d'alimentation, c'est-à-dire qu'encore une fois, en ayant développé la capacité de transit, cela permet aux gens du sud de bénéficier plus facilement du gaz qui arriverait par le nord de l'Europe, et à des gens qui se situent au nord de bénéficier de gaz naturel qui arriverait depuis le sud, et typiquement, de gaz naturel liquéfié.

Ceci se traduit aussi (mais la CRE en parlera plus dans la suite des explications) par le fait qu'on peut envisager d'aller plus loin et de fusionner ces deux cellules nord et sud, c'est-à-dire harmoniser complètement les conditions d'accès au gaz naturel pour les consommateurs français, et de diversifier les possibilités d'approvisionnement. Ça, c'est une orientation qui est donnée, qui pourrait se concrétiser à partir de 2018 ou 2019, qui nécessite la mise en place, le renforcement de cette dorsale. Quand on vient créer une place de marché, ce qu'il se passe, c'est que l'on vient créer des points de rencontre entre différents fournisseurs de gaz naturel et différents consommateurs. Cela permet à tout le monde de diversifier les approvisionnements possibles, et par conséquent de s'échanger l'énergie sur cette place de marché dans les meilleures conditions économiques et au meilleur prix. Cela facilite donc l'accès, et pour les consommateurs, cela permet de diversifier, d'avoir plus de choix finalement dans l'accès à l'énergie. Vous voyez là, depuis la mise en place des premières places, depuis maintenant 5 – 6 ans, l'augmentation croissante du nombre d'acteurs qui viennent sur ces places de marché et qui après sont les fournisseurs de gaz naturel pour tous les consommateurs, et l'augmentation de l'activité, preuve de l'attractivité et de la compétitivité que viennent créer ces places.

Si on va un petit peu plus loin, dans l'évolution du réseau, il y a une préoccupation qui est de veiller à avoir un accès au marché qui reste ouvert, et qui soit, de fait, un gage de compétitivité. Cette compétitivité vient sur le prix, sur le fait de pouvoir accéder aux meilleurs prix du fait de la diversité des approvisionnements. C'est par conséquent quelque chose qui va faciliter la performance des installations derrière, et le fait de disposer d'usage performant du gaz. Aujourd'hui, en France, cette courbe-là montre l'évolution des prix sur un peu plus de deux années, et vous voyez que l'accès entre les deux places de marché n'est pas totalement harmonisé. C'est donc vraiment important pour les consommateurs français d'arriver à une harmonisation des conditions d'accès à l'énergie sur l'échelle de l'ensemble du territoire. Ceci permet deux choses pour les consommateurs. La première, c'est d'accéder à l'énergie gaz elle-même. Aujourd'hui, elle se trouve essentiellement sous forme de gaz naturel. On peut très bien prévoir par le réseau qu'elle puisse évoluer sur les sources de gaz naturel, en particulier sur des sources plus renouvelables ou du bio méthane par exemple, et puis cela permet ensuite, une fois que cet accès est rendu facile, d'associer des usages performants à cette énergie, et le gaz naturel, en la matière, vient proposer des solutions que ce soit pour des chaudières, que ce soit pour du process, sur une énergie qui est réputée relativement abondante à l'échelle mondiale, donc sur laquelle on peut projeter que le prix restera relativement maîtrisé dans la durée. Par ailleurs, sur une énergie qui, intrinsèquement, présente un certain nombre d'avantages sur le plan environnemental, et des effets relativement réduits. Cela permet de l'utiliser, dans différentes applications, avec un bilan environnemental global qui est plutôt positif.

Considérant que de surcroît, c'est une énergie qui est relativement disponible, c'est-à-dire qui va être facile à amener jusqu'aux consommateurs par les réseaux de gazoducs, et qui est disponible en termes de fournitures. Il y a un point important dans la perspective de mise en place du projet, c'est de veiller à ce que, dans la durée, (puisque la projection se fait sur plusieurs dizaines d'années) le projet reste cohérent avec différentes perspectives d'évolution. On est aujourd'hui à l'issue et dans la continuité d'un débat sur la transition énergétique, et c'est donc important pour nous de rester cohérents avec cela. Sur le fait de faciliter ainsi l'accès à une énergie qui présente une certaine efficacité, qui soit aussi un vecteur pour des énergies renouvelables, que ce soit sous la forme de production renouvelable de gaz ou sur les compléments qu'il peut y avoir avec les sources d'électricité et de la production d'électricité. Et un réseau qui puisse également accueillir des solutions locales de production d'énergie. En ayant en tête le facteur économique, pour arriver à proposer un accès qui se passe dans de bonnes conditions économiques. Encore une fois, quand on parle d'harmoniser ainsi les possibilités d'accès au gaz naturel et de diversifier les possibilités d'approvisionnement, il y a un point extrêmement important et préalable, c'est de savoir fluidifier les transits sur le cœur du réseau et permettre de distribuer facilement le gaz naturel sur tout le territoire. C'est tout l'objet des projets qui sont proposés là, et au travers de la création de cette dorsale, de permettre vraiment de fluidifier les transits de

gaz. Voici pour ces aspects rapides de ce à quoi servira cette dorsale si sa décision se confirme, Monsieur le Président, je vous rends la parole.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci pour cette présentation de l'objet même du débat public. Avant d'approfondir la partie opportunités et justifications de cette réalisation, on peut prendre quelques questions pour le maître d'ouvrage, à la suite de cette présentation synthétique pour compléter quelques points ou quelques éclairages qu'il vous paraîtrait utile de préciser. Pour prendre la parole, attendez qu'on vous donne le micro, parce que la réunion est intégralement enregistrée, et présentez-vous, donnez votre nom, et dites si c'est à titre personnel ou à titre d'organisations, associatifs ou autres.

III) Echanges avec la salle.

André LESEIGNEUR, habitant de Quetigny

André Leseigneur, habitant de Quetigny. Je viens à titre personnel. J'ai deux questions. La première, quand je regarde les cartes, vous avez déjà un réseau actuel ici. Le nouveau réseau est-il un confort de celui-ci ? Passera-t-il dans les mêmes zones ? Deuxième question, existe-t-il d'autres réseaux que GRTGaz ? Là, vous nous présentez les vôtres, mais en France, existe-t-il d'autres réseaux, et est-ce lié à la pression qu'on a en tant que consommateurs de changer de distributeur de gaz ? On a régulièrement des appels téléphoniques. On ne comprend pas toujours très bien.

Jean-Yves OLLIVIER

Maître d'ouvrage.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Merci Monsieur le Président. Je réponds tout de suite à la deuxième question. Nous sommes un transporteur, c'est-à-dire que nous prenons le gaz aux frontières, et nous l'amenons aux portes des villes ou aux portes des industriels. Ensuite, le distributeur prend le relais. Ce sont les petites voitures bleues que vous voyez, mais il y a aussi des régies municipales. Vous voyez actuellement un nouveau fournisseur de gaz, ENI, qui se met sur la place. Il y a deux transporteurs en France, pour des raisons historiques. Les trois quarts de la France, c'est GRTGaz, l'ex Gaz de France, pour faire simple. D'habitude, dans la présentation, on dit qui on est, mais là, on est allé un peu plus vite pour ne pas préempter les échanges. Puis il y a toute la zone sud-est, liée au gaz de Lacq. C'était Elf Aquitaine, puis Total, et maintenant, c'est entre autres EDF et puis une autre compagnie qui vient de racheter cette solution. Donc deux transporteurs, et nos experts le diront mieux que moi, c'est un monopole naturel, et c'est pour cela qu'on est régulé. Il n'y a pas intérêt, pour le bien général, à ce qu'il y ait deux canalisations côte à côte et concurrentes.

Pour faire simple, sur le secteur GRTGaz, nous sommes tout seul, par contre, on ne fait pas ce qu'on veut. La CRE (Commission de Régulation d'Énergie), le ministère nous cadrent dans nos investissements et dans nos volontés d'expansion. Voilà comment je pouvais répondre. Nous ne vendons pas de gaz, simplement, nous fournissons les tuyaux aux 100 structures, 100 expéditeurs qui achètent le gaz à quelqu'un quelque part en Europe, qui nous le fait transporter en France, et qui le revend après, soit aux industriels, soit aux distributeurs pour vous le fournir. C'est un tout petit peu compliqué. Avant il n'y avait que Gaz de France sur toute la chaîne, mais c'est l'ancien temps.

Jean-Yves OLLIVIER

Monsieur avait posé deux questions. La première concernait le doublon avec les canalisations existantes.

Denis SUISSE-GUILLAUD

On n'a pas pu rentrer dans les détails, mais il existe actuellement une canalisation qui fait 80 centimètres de diamètre. Le fuseau rouge que je vous ai montré, qui passe par Etrez, Palleau est à peu près calé sur la canalisation existante. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, le principe est plutôt un tracé en parallèle de l'ancienne canalisation, mais nous ne sommes pas assez avancés sur les études pour pouvoir affirmer tout cela. On saura le dire d'ici à peu près un an.

Jean-Yves OLLIVIER

Autre question ?

Philippe SCHMITT, habitant de Quetigny

Bonjour, Philippe Schmitt, habitant de Quetigny également. Je vous remercie pour l'exposé, parce que je découvre ce projet, et ce qu'on nous a montré est très intéressant. J'avais deux questions. Pendant que vous exposiez le sujet, j'ai feuilleté et j'ai vu ce document-là. La question que je me posais, comme Monsieur Leseigneur, c'est si c'est un doublon, parce qu'il y a déjà un trait noir. Je vois sur ce document-là qu'il y a perpendiculairement un projet en violet qui passerait à Genlis et qui partirait sur Auxonne. Je voudrais donc savoir ce qu'est ce nouveau tuyau dont vous n'avez pas parlé.

La deuxième question, c'est au niveau du financement, puisque vous avez indiqué pour ce projet Val de Saône, 600 millions d'euros. C'est peut-être indiscret, mais je voudrais savoir si vous avez déjà provisionné cet argent pour pouvoir investir, ou si ce montant sera payé au fur et à mesure par les utilisateurs. J'aurai peut-être d'autres questions après.

Jean-Yves OLLIVIER

Oui, bien sûr.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Merci Monsieur le Président. La canalisation en noir sur votre document est la canalisation existante. Le fuseau en violet concerne la branche ouest du TGV Rhin-Rhône qui a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique et qui s'imposera à nous. La Commission a donc souhaité qu'on la fasse figurer, mais ce n'est pas du tout nous, c'est Réseau Ferré de France et la SNCF.

Sur le financement, la décision de réalisation n'est pas prise pour l'instant. Nous ne sommes qu'au stade des études, et la décision de réalisation sera prise en juin 2014 pour Val de Saône. 600 millions, et c'est l'entreprise GRTGaz qui est une filiale aussi de GDF Suez qui financera cela, fera appel au marché. On verra au moment voulu. Effectivement, il y a aura des répercussions sur votre facture, et on estime à environ 0,3, 0,4 % du prix de gaz la quote-part relative à Val de Saône. Voilà pour donner un ordre d'idée. Sur une facture de 1 500 euros par an, cela fait 7 – 8 euros. Voilà le coût de l'incidence de Val de Saône.

Jean-Yves OLLIVIER

Monsieur avait une question.

Pierre NAMBRON, habitant de Quetigny

Bonjour, j'habite la commune. Ce qui m'inquiète un peu, avec toutes ces tranchées, c'est que vous traversez le Val de Saône et qu'il y a une nappe phréatique très abondante, qui est très haute en ce moment. Cela vous pose-t-il des problèmes techniques ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

En soi, c'est poser une canalisation. Honnêtement, on essaie d'éviter les nappes phréatiques en règle générale. Pour faire simple, il y a deux types de nappes phréatiques ; celles qui servent au captage de l'eau potable, et celles-là, on n'y va pas, on évite. On passe dessous, on regarde, parce que les autorités publiques veillent à la ressource en eau. Pour les autres nappes phréatiques, on peut poser des canalisations. On n'est absolument pas à ce stade. On sait en gros qu'il y a des nappes phréatiques, mais il y aura toute une campagne de sondages qui sera effectuée si le projet se poursuit. On essaiera de localiser exactement cette nappe phréatique dans le substrat, si elle est profonde ou pas. C'est un sujet qui est regardé très à fond, et sur lequel on est beaucoup interrogé, en particulier sur les captages d'eau potable évidemment, et les nappes phréatiques associées.

Pierre NAMBRON

Faites-vous des carottages avant ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Toutes les techniques de sondage, du piézomètre, carottage, géophysique et compagnie. Après, vous dire quelle technique on mettra en œuvre à quel endroit, honnêtement on n'en sait rien. Mais toute la panoplie des sondages sera mise en œuvre.

Pierre NAMBRON

Merci.

Jean-Yves OLLIVIER

Je vais prendre encore une question sur la suite de l'intervention de GRTGaz, pour pouvoir approfondir la justification de la réalisation avec l'intervention des experts.

Philippe SCHMITT

Je ne voulais pas monopoliser la parole, c'est pour cela que j'ai attendu, mais je voulais revenir sur l'exposé économique qui me choque un petit peu. En effet, vous justifiez le projet en disant que grâce à cette canalisation, vous allez pouvoir aller sur des marchés et faire transporter du gaz moins cher d'un bout à l'autre de la France. *Grosso modo*, c'est ce que j'ai compris. Quelque part si vous avez du gaz moins cher, nous consommateurs, on devrait en bénéficier. Je n'ai pas l'impression aujourd'hui que ma facture va baisser.

Manuel BONNIER

Nous, GRTGaz, ne vendons pas le gaz, ne commercialisons pas le gaz. Par contre, nous mettons en place le réseau pour permettre aux fournisseurs de gaz naturel de venir vous proposer le gaz. Ce projet leur donne davantage de diversité et de possibilité de choisir la source du gaz naturel avec lequel ils viendront vous approvisionner. Ce qui veut dire qu'il y a un coût du projet dont parlait Denis à l'instant, qui est sur l'infrastructure effectivement, et le fait de mettre en place cette infrastructure va permettre à des fournisseurs davantage de diversité dans le gaz naturel qu'ils viendront proposer. C'est en cela qu'eux se retrouveront davantage en concurrence, davantage avec différentes possibilités d'approvisionnement, pour aller vous proposer les meilleurs prix. Nous ne proposons pas le prix du gaz naturel en lui-même, nous proposons l'infrastructure pour que les fournisseurs puissent faire les meilleurs choix et vous approvisionner.

Jean-Yves OLLIVIER

Je vous propose maintenant qu'on passe à la deuxième partie, sachant que le débat sera ouvert après les interventions complémentaires des experts. Tout d'abord, je vais passer la parole à David Krembel qui est responsable du bureau des infrastructures gazières de la Direction générale de l'énergie et du climat, et qui va resituer le gaz dans le mix énergétique français et dans les réflexions qui ont été conduites dans le cadre de la transition énergétique, dans le volet global des ressources énergétiques françaises. Monsieur Krembel, à vous la parole.

IV) Intervention des experts.

David KREMBEL, Direction générale de l'énergie et du climat

Merci Monsieur le Président. Bonsoir à tous, je suis ravi d'être présent parmi vous pour mettre en perspective le gaz dans la transition énergétique. Après une rapide présentation de la Direction générale de l'énergie et du climat, cet exposé s'articulera en trois temps. Dans un premier temps, on verra la place du gaz dans le bouquet énergétique, puis la transition énergétique, de quoi on parle, et enfin, la place du gaz dans la transition énergétique.

Tout d'abord, un mot sur la Direction générale de l'énergie et du climat. C'est une administration centrale française qui relève du ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, administration qui élabore et met en œuvre la politique destinée à assurer la sécurité et la compétitivité de l'approvisionnement de la France en énergie. Nos missions s'articulent autour des cinq objectifs de la politique énergétique qui sont tout d'abord d'assurer l'indépendance et la sécurité d'approvisionnement, de soutenir la compétitivité des prix pour les ménages et pour les entreprises, de protéger notre environnement et de lutter contre le changement climatique, de permettre un accès de tous à l'énergie, et de favoriser le développement de filières porteuses de croissance et d'emplois.

J'en viens à mon premier point, la place du gaz dans le bouquet énergétique. Sur ce graphique, on représente la composition de ce qu'on appelle le bouquet énergétique. Tout en haut, l'électricité en bleu, puis en vert le gaz, en marron le pétrole, encore un petit peu de charbon, et enfin, en vert tout en bas, les énergies renouvelables. On voit que le gaz représente aujourd'hui 15 % de la consommation française d'énergie primaire, et la part du gaz dans le bilan énergétique national a pratiquement doublé entre 1973 et 2010, passant d'à peu près 7 % à 15 % aujourd'hui.

En ce qui concerne la consommation, on constate sur ce second graphique, au cours des dix dernières années, une stabilisation de la consommation. Elle s'élève aujourd'hui à 500 terra wattheure par an environ. Le secteur le plus important est le secteur résidentiel et

tertiaire, en bleu sur ce graphique, avec environ 55 % de la consommation. Le secteur industriel représente environ un quart de la consommation.

En termes d'outils de pilotage de la politique énergétique, je voudrais mentionner les outils de programmation pluriannuelle des investissements, qui sont des documents structurants au niveau national, prévus par la loi. Ils fixent des objectifs de développement des capacités de production et des infrastructures. Or, c'est une planification qui est réalisée en cohérence avec les nouveaux instruments européens qui prévoient des plans de développement à dix ans, à plusieurs échelles, au niveau de l'opérateur, au niveau régional et national, et au niveau européen. Ces plans sont soumis au régulateur. Les plans en vigueur ont été élaborés en 2009. Ils fixent la primauté de la maîtrise de la demande par la réduction de la consommation énergétique des bâtiments et, à cet égard, une nouvelle réglementation thermique pour les nouveaux bâtiments est en vigueur. Cela s'appelle la réglementation thermique 2012.

Par ailleurs, ces plans appellent au développement des énergies renouvelables, avec des objectifs qui sont ambitieux, à l'horizon de 2020. Pour ce qui concerne le gaz, la planification qui n'est qu'indicative mentionne la nécessité d'une fluidification du réseau sur l'axe nord/sud, notamment au niveau de l'artère du Rhône.

Venons-en à la transition énergétique. De quoi parle-t-on ? Pour faire simple, il s'agit des défis climatiques énergétiques, sans précédent, à relever, et des choix de politique énergétique pour lutter contre le changement climatique, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, vous avez peut-être entendu parler du facteur 4, qui consiste à diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre en 2050, par rapport à leur niveau de 1990. Simultanément, il s'agit de saisir l'opportunité de levier d'un nouveau modèle de croissance, à la fois intelligent, durable et solidaire. C'est ce qu'on entend par la transition énergétique.

Enfin, mon dernier point, quelle est la place du gaz dans la transition énergétique ? Vous savez sans doute qu'un grand débat national sur la transition énergétique a été organisé cette année. Il s'est achevé au même moment où démarrait ce débat, le mois dernier. Une part majeure a été donnée à la tenue décentralisée et citoyenne du débat, et votre région y a fortement contribué, au côté d'autres acteurs nationaux du débat. Le document de synthèse nationale du débat, que j'ai rapporté ici, a été remis officiellement lors de la conférence environnementale qui s'est tenue à Paris les 20 et 21 septembre derniers. Je me propose de souligner quelques enjeux issus de ces débats concernant la place du gaz. Les acteurs du débat se sont accordés pour convenir qu'il faudrait, en termes de pilotage de la transition énergétique, généraliser cette démarche de programmation pluriannuelle des investissements.

Deuxièmement, qu'il faudrait s'appuyer sur le patrimoine que constituent les réseaux, notamment le réseau de gaz. Le gaz naturel permet en effet de soutenir le fonctionnement du système électrique en période de pointe, et il permet de faire face à la variabilité de la production des énergies renouvelables. A plus long terme, les acteurs appellent également à favoriser un rôle nouveau des réseaux du gaz, notamment comme élément de stockage de gaz de synthèse pour soutenir le système électrique. C'est ce qu'on appelle le *power to gas* qui consiste à transformer l'électricité d'origine renouvelable, lorsque la demande est faible, en gaz de synthèse qui sera stocké dans le réseau.

Les acteurs du débat national sur la transition énergétique ont également souhaité que soient renforcées les dispositions de soutien à la filière, permettant la production de biogaz à partir de biomasse ou de la valorisation de déchets. Ils ont étudié plusieurs scénarios prévoyant une part significative de biogaz dans le bouquet énergétique, typiquement jusqu'à 20 % en 2030, voire plus de 50 % pour les scénarios les plus volontaristes. Les acteurs ont souhaité que soit favorisé le développement de la mobilité utilisant des carburants alternatifs, tels que des véhicules au gaz. Ces illustrations montrent que c'est déjà une réalité en France, avec trois sites qui injectent du biogaz dans le réseau, et qui l'utilisent pour leur flotte de véhicules. C'est à Lille et à Forbach. Le dispositif réglementaire permettant l'injection de biogaz est opérationnel depuis le début de cette année, et

plusieurs centaines de projets sont à l'étude. En synthèse, il faut retenir un rôle croissant du gaz dans la transition énergétique de trois filières :

- le biogaz, biométhane, qui permet de faire des synergies avec le gaz naturel ;
- le gaz dans les transports, qu'ils soient terrestres ou maritimes ;
- la complémentarité électricité/gaz, parallèlement au développement des énergies renouvelables électriques, compte tenu de leur caractère variable.

Enfin, pour conclure, et comme l'a indiqué le ministre chargé de l'énergie, c'est maintenant au gouvernement de s'approprier des conclusions du débat, et de proposer une loi de programmation sur la transition énergétique. Un projet de loi devrait être adopté avant la fin de l'année 2014. Il fixera les grandes orientations énergétiques françaises pour les décennies à venir, et les actions des opérateurs de transport s'inscriront dans ce cadre dès qu'il sera voté par le parlement. Je vous remercie de votre attention.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci de votre intervention qui permet de situer le contexte général dans lequel s'inscrit le projet de Gazoduc. J'ouvrirai la séance de questions lorsque les trois experts seront intervenus, dans la mesure où il y a complémentarité. Cela permet d'avoir une vue beaucoup plus synthétique et globale des problématiques. Je passe maintenant la parole à Naïma Idir qui est directrice adjointe des infrastructures et des réseaux de gaz, dans la commission de régulation de l'énergie, la CRE, qui est le régulateur, en particulier pour les grandes infrastructures de transport, dont ces gazoducs.

Naïma IDIR, Commission de régulation de l'énergie

Bonjour à tous. Je vous remercie, Monsieur le Président, pour cette invitation. Je vais essayer de compléter certains éléments qui ont déjà été présentés par GRTGaz concernant l'apport de ces deux projets, aussi bien au niveau national qu'au niveau européen. Pour commencer, quelques mots pour ceux qui ne connaîtraient pas la Commission de régulation de l'énergie. C'est une autorité indépendante, qui a été créée en 2000. Elle est en charge de la régulation des secteurs d'électricité et du gaz. C'est à peu près une centaine de personnes avec un collège constitué de quatre commissaires, plus le Président chargé des décisions, un Comité de règlement des différends et des sanctions, puis des directions qui travaillent sur les infrastructures de gaz et d'électricité, mais également sur les marchés de gros et de détail pour le gaz et l'électricité.

La commission de régulation de l'énergie a de nombreuses missions, mais je voulais mettre le focus sur deux d'entre elles qui s'inscrivent notamment dans le cadre de ces projets d'investissement de GRTGaz. La Commission est d'une part chargée d'approuver les investissements des transporteurs de gaz. Pour cette approbation, la Commission de régulation s'assure d'une part que les investissements importants pour le bon fonctionnement du marché français sont bien réalisés par les transporteurs. Elle s'assure également de la cohérence des investissements des transporteurs français avec les programmes d'investissement, notamment les plans à 10 ans qui sont définis au niveau européen. On s'assure donc que ces investissements qui sont importants pour l'intégration du marché français dans le marché européen sont bien présents dans les programmes d'investissement des transporteurs.

Un autre élément qui est également important, sur lequel je pourrai peut-être apporter un complément à une question qui a été posée tout à l'heure, c'est que la CRE fixe les tarifs d'utilisation des réseaux de transport de gaz. Ces tarifs ont donc notamment pour vocation de couvrir les coûts d'exploitation, mais également d'investissement des transporteurs. Si d'aventure ces deux investissements étaient décidés, ils entreraient bien dans l'assiette des charges d'amortissement que la CRE prendra en compte pour définir les tarifs des transporteurs de gaz, notamment les tarifs de GRTGaz.

Je confirme ce qu'a dit tout à l'heure GRTGaz. Le tarif de transport de gaz représente aujourd'hui de l'ordre de 7 % de la facture d'un consommateur final qui se chauffe au gaz. C'est peu, mais les montants d'investissement sont relativement importants, donc cela va forcément générer des hausses de l'ordre de 3 % du tarif de GRTGaz, par exemple pour le projet Val de Saône. *In fine*, ils entreront bien dans la facture globale des utilisateurs de ces réseaux.

Ensuite, sur les apports des deux projets Val de Saône et Arc Lyonnais, je voulais mettre en exergue trois points. Tout d'abord, vous expliquer en quoi ces deux projets s'inscrivent au cœur de la construction du marché européen du gaz. Ensuite, vous montrer en quoi Val de Saône et Arc Lyonnais sont nécessaires à la construction d'un corridor nord/sud européen. Pour revenir sur le plan un peu plus national, je vais essayer de vous expliquer en quoi le projet Val de Saône est au cœur de travaux très importants qui sont menés actuellement avec l'ensemble des acteurs de marché, à la demande de la Commission de régulation de l'énergie, dans la perspective de la mise en place d'une place de marché France.

Concernant les enjeux liés à ces deux projets, il y a la construction du marché européen du gaz. Elle répond à deux objectifs principaux, d'une part, renforcer la sécurité d'approvisionnement de l'Europe, aussi bien en termes de diversification des sources d'approvisionnement, donc s'assurer que l'Europe ne dépend pas d'un oligopole de fournisseurs, notamment dans un contexte où la production de gaz au niveau de l'Europe est plutôt en déclin. Cela passe également par la solidarité entre Etats membres. Il faut donc s'assurer que les infrastructures seront là si jamais un Etat membre est un jour en crise par rapport à son approvisionnement. Vous avez tous entendu parler de la crise ukrainienne. Il y a donc des crises d'approvisionnement qui peuvent être localisées au niveau européen, donc s'assurer que le réseau est suffisant pour permettre une forme de solidarité entre Etats membres, en cas de crise d'approvisionnement.

Le deuxième objectif est d'obtenir des prix du gaz compétitifs pour les consommateurs européens. La construction de ce marché européen du gaz passe d'une part par une intégration physique des marchés nationaux, et donc par des investissements importants dans les réseaux de transport de gaz. Je le développerai dans un deuxième temps, mais pour arriver à cet objectif, la Commission européenne est passée par une phase où elle a identifié ce qu'on appelle des corridors principaux, aussi bien pour le gaz que pour l'électricité. Elle a défini des corridors qu'il est important de développer au niveau européen, pour permettre cette intégration physique, la création physique du marché européen du gaz. Il y a un corridor très important, un corridor nord/sud qui se situe au cœur de la France, et qui a pour objectif de relier les marchés du sud, donc la péninsule ibérique et l'Italie, mais également le sud de la France, avec le nord-ouest de l'Europe qui est la zone historique importante en termes de consommation de gaz, mais également en termes de production, notamment avec le gaz, au niveau de la mer du Nord.

Très récemment, la Commission a lancé des travaux pour aller plus loin, parce qu'au-delà de cette démarche volontariste basée sur le corridor, la Commission européenne a souhaité, projet par projet, ce qu'elle a appelé des projets d'intérêt communautaire. Elle a travaillé avec l'ensemble des acteurs de marché, notamment avec les transporteurs/régulateurs pour identifier les projets importants et nécessaires à la construction de ce marché européen du gaz. Je vous en dirai un peu plus tout à l'heure, puisque la Commission européenne a très récemment publié la liste des projets qu'elle a retenus au titre de ces projets d'intérêt communautaire.

Ce qui est important, c'est que les deux projets qui sont concernés par le débat public aujourd'hui, que ce soit Arc Lyonnais ou Val de Saône, s'inscrivent d'une part dans la construction de ce corridor nord/sud, et bénéficient également du statut de projet d'intérêt communautaire.

Le deuxième élément important pour la construction du marché européen du gaz, c'est qu'elle passe par le développement des *hubs* gaziers, donc les places de marché du gaz, de tailles importantes, pour permettre l'émergence de prix compétitifs du gaz. Pour répondre a

une question posée dans la salle tout à l'heure, en quoi est-ce important d'avoir un prix compétitif du gaz et comment cela se traduit-il concrètement pour vous, consommateurs de gaz ? Effectivement, ce n'est pas le transporteur qui vous vend du gaz. Cela répond à une question de Monsieur. L'ouverture à la concurrence du marché du gaz concerne la fourniture de gaz. Ceux qui vous démarchent, qui vous proposent de changer, d'aller chez eux sont les fournisseurs. La partie infrastructure n'est pas ouverte à concurrence. Comme le disait GRTGaz, ce sont des monopoles naturels, et c'est à ce titre-là qu'ils sont régulés.

La partie "infrastructure", aussi bien le transport que la distribution, est utilisée par tous les fournisseurs de la même façon et elle dessert de la même façon tous les clients, quel que soit votre fournisseur. Ces fournisseurs, pour pouvoir vous faire les offres les plus attractives possible, peuvent jouer sur deux paramètres pour la partie prix, au-delà du service. Ils peuvent jouer d'une part sur leurs coûts propres, c'est-à-dire minimiser, être les plus performants possible sur leurs coûts commerciaux, minimiser leurs marges pour essayer de vous faire le prix le plus attractif possible. Ils ont un autre levier qui est leur coût d'approvisionnement, c'est-à-dire le prix auquel ils achètent le gaz. C'est là qu'il est important de développer des places de marché qui permettent de mettre en concurrence les sources du gaz, pour permettre à ces fournisseurs d'avoir accès à la meilleure source de gaz à un moment donné. Si à un moment donné le gaz russe est moins cher que le gaz norvégien, il est important que ces fournisseurs puissent avoir accès au gaz russe. Si demain, le gaz naturel liquéfié qatari est plus intéressant et moins cher que le gaz russe, il est important qu'ils puissent acheter du gaz qatari pour pouvoir être le plus compétitif ensuite dans les offres qu'ils vous font.

Un autre élément concret, qui est peut-être plus parlant pour vous ; vous avez beaucoup entendu parler des tarifs réglementés de gaz. Concrètement, comment vous bénéficiez de la création de ces places de marché du gaz et de la création d'un prix du gaz qui soit représentatif et compétitif. Aujourd'hui, dans la formule utilisée pour définir l'évolution des tarifs de vente réglementés, pour les gens qui n'ont pas fait jouer leur éligibilité, qui sont restés chez l'opérateur historique. Historiquement, ces tarifs de vente réglementés étaient indexés sur le pétrole. Ils évoluaient en fonction d'une formule qui était 100 % indexée sur le pétrole. Progressivement, les places de marché du gaz se sont développées en Europe et en France, parce que le prix du gaz s'est développé, et dans le contexte du marché mondial du gaz, il était plus compétitif que les prix indexés pétrole. Petit à petit, les fournisseurs, notamment GDF Suez, mais également d'autres fournisseurs historiques, ont renégocié leur contrat de long terme. Aujourd'hui, 50 % de la formule qui permet de définir l'évolution des tarifs de vente réglementés est indexée sur les prix des places de marché, et n'est plus indexée sur les prix des produits pétroliers. Voilà concrètement ce que cela signifie d'avoir des places de marché avec des prix compétitifs, et comment cela se traduit pour vous, consommateurs de gaz.

J'ai souhaité vous illustrer par des cartes ce que signifie la construction physique par l'intégration physique des réseaux de gaz. Voilà à quoi ressemblait le réseau européen de gaz il y a 40 ans. Comme vous le voyez, il était assez limité, plus dense par exemple autour des Pays-Bas, puisque comme vous le savez peut-être, les Pays-Bas sont producteurs de gaz. On est dans le balbutiement de la création du réseau. Voilà à quoi il ressemble aujourd'hui. On a donc eu un renforcement important et une intégration qui a déjà beaucoup avancé. L'objectif de la commission européenne est d'achever la construction du marché européen du gaz, avec les deux volets dont je vous ai parlé. Elle a déjà identifié trois corridors gaziers prioritaires pour 2020, dont le corridor nord/sud. L'objectif de ce corridor est de permettre d'une part la remontée du GNL (gaz naturel liquéfié) qui arrive par méthaniers, notamment au niveau de la péninsule ibérique au niveau de l'Italie et du sud de la France vers le Nord-Ouest de l'Europe, lorsque ce GNL est moins cher. Mais c'est également de permettre aux pays du sud (notamment la péninsule ibérique qui aujourd'hui dépend beaucoup du GNL et du gaz algérien) de diversifier son approvisionnement et de pouvoir bénéficier du gaz norvégien, du gaz russe, lorsque ce gaz est moins cher que le GNL ou que le gaz algérien.

Elle est passée à un niveau un peu plus important dans le monitoring et dans le suivi de la mise en œuvre de ce corridor nord/sud, puisqu'elle a clairement défini 250 projets d'intérêt communautaire, dont 100 projets pour le gaz. L'objectif de cette identification de projets, les trois mesures phares qui pourront accompagner ces projets, c'est tout d'abord la possibilité d'une subvention de ces projets avec un budget d'un peu moins de 6 milliards d'euros, qui est prévu pour subventionner ces projets. D'ailleurs, GRTGaz travaille sur les dossiers de demande de subvention au titre des projets qui le concerne. Egalement la volonté d'accélérer la mise en œuvre de ces projets, notamment pour la partie études, avec un objectif ambitieux qui est de limiter à trois années et demie maximum cette phase-là. C'est également de travailler sur la mise en place d'un cadre de régulation plus attractif pour attirer les capitaux et permettre la réalisation de ces investissements.

Comme je vous l'ai dit, la publication de la Commission européenne est très récente, elle date du 14 octobre, avec la publication de la liste de ces projets. Comme vous le voyez les deux projets Arc Lyonnais et Val de Saône sont bien identifiés dans la liste de ces PCI.

Un dernier point qui est beaucoup plus tourné sur le volet national, qui concerne Val de Saône. Comme je vous l'ai dit, il y a des travaux importants en ce moment sur l'organisation des places de marché en France. Comme vous l'a dit GRTGaz tout à l'heure, la France est caractérisée par une division en trois places de marché. Cela veut dire que chaque place de marché offre un prix du gaz sur le marché du gros qui est différent. L'existence de ces trois places de marché est essentiellement liée, surtout entre le nord et le sud, à une congestion forte du réseau de transport de gaz entre le nord et le sud, puisqu'en fait, une place de marché signifie que les fournisseurs peuvent s'échanger du gaz et peuvent livrer n'importe quel client qui est situé sur une place de marché. Ce qui limite physiquement la place de marché, c'est bien les congestions internes au réseau de transport de gaz. Un élément un peu plus macro au niveau mondial, pour vous expliquer les incidences au niveau français concernant la différence de prix du gaz entre le nord et le sud. Ce que vous devez avoir en tête, c'est qu'aujourd'hui on a trois zones de prix au niveau mondial, qui évoluent un peu différemment. Aujourd'hui, chaque zone a sa propre dynamique. Il y a tout d'abord la zone américaine qui est caractérisée, comme vous le savez, par une exploitation massive des gaz non conventionnels, ce qu'on appelle les gaz de schiste. Cette production massive de gaz non conventionnel permet au marché américain d'être quasiment autosuffisant, c'est-à-dire que ce marché est aujourd'hui long en gaz, et il est basé sur des prix spots. Il n'y a donc pas du tout d'indexation pétrole. Quand il y a des contrats long terme, ils sont indexés sur les prix du jour sur le marché du gaz. C'est donc un marché qui vit sa vie, et qui aujourd'hui offre un prix du gaz très, très, compétitif à l'ensemble des utilisateurs de cette énergie. Vous pouvez le voir sur la courbe là plus en bas.

L'autre extrême est le marché asiatique qui est aujourd'hui très fortement importateur, et encore plus depuis l'accident de Fukushima. En effet, le Japon, pour remplacer l'arrêt des centrales nucléaires qui produisaient l'électricité, s'est retourné sur la production de l'électricité à partir de gaz. Aujourd'hui, l'Asie attire de forts volumes de gaz, notamment de gaz naturel liquéfié, puisque le gaz naturel liquéfié a l'avantage d'être un gaz flexible qui peut changer de destination en fonction du prix. L'Asie offre donc des prix très intéressants, indexés pétrole, dans le cadre de contrats très long terme, pour assurer l'arrivée de ce gaz. Entre les deux, il y a l'Europe qui est caractérisée, comme je vous le disais, par une augmentation progressive de ces importations liées à une décroissance de sa production de gaz. Puis en Europe, les contrats indexés pétrole conservent un rôle directeur, mais ne sont plus compétitifs, puisqu'aujourd'hui, les prix indexés pétrole sont plus chers que le prix du gaz sur les places de marché. D'où les renégociations qui sont en cours pour introduire, dans les contrats d'approvisionnement, de plus en plus d'indexations marché gaz.

Il est important d'avoir en tête que les écarts de prix à l'échelle mondiale se traduisent localement par des tensions sur le prix dans le sud de la France et en Espagne. Pourquoi ? Parce que la zone nord en France est alimentée par différents points d'entrée, et elle a la chance de pouvoir bénéficier de points apportant des sources très diversifiées. Elle est aussi bien alimentée par du GNL qui arrive au niveau du terminal méthanier de Montoir, qui est

situé à proximité de Nantes. Du gaz norvégien arrive à Dunkerque, du gaz russe arrive à la frontière avec l'Allemagne, du gaz hollandais arrive à la frontière avec la Belgique. Elle a donc déjà un approvisionnement très diversifié.

Le sud de la France bénéficie de beaucoup moins de points d'entrée. Le principal point d'entrée est le gaz naturel liquéfié qui arrive au niveau des terminaux de Fos, et la liaison nord/sud. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a une congestion au niveau de la liaison nord/sud. La quantité de gaz qui peut transiter du nord vers le sud est limitée. Comme on l'a vu tout à l'heure, l'Asie attire énormément de GNL, parce qu'elle propose des prix très attractifs pour le GNL. Du coup, il y a beaucoup moins de GNL qui arrive en Europe et notamment dans le sud de la France. En parallèle, toujours dans le cadre du développement de ce corridor nord/sud, on a développé les interconnexions avec l'Espagne. Entre 2009 et 2010, la capacité de transit vers l'Espagne a été doublée. On est aujourd'hui à 165 giga wattheures par jour de capacité de transit vers l'Espagne. On est donc dans une configuration où la zone sud a un approvisionnement qui est un peu tendu, ce qui se traduit au niveau des prix du gaz dans le sud. Le graphe que vous avez en bas est le différentiel de prix entre le PEG nord et le PEG Sud, et la majorité du temps, les fournisseurs, les industriels qui sont dans le sud ont accès à un prix du gaz beaucoup plus cher que celui auquel ont accès les fournisseurs et les industriels, les consommateurs du nord de la France.

Un très gros travail a été fait par la CRE, avec l'ensemble des acteurs de marché et avec GRTGaz, pour étudier les modalités d'évolution de traitement de ce problème et d'évolution de la structure des places de marché en France. Comme vous le voyez, les places de marché ont déjà considérablement évolué depuis 2013, puisqu'on est parti d'une situation à 7, pour arriver à une situation à 3 aujourd'hui. Une première étape a été actée, décidée, qui est en cours de mise en œuvre. Elle a pour objectif de finaliser la mise en œuvre au 1^{er} avril 2015, et de passer de 3 à 2 places de marché. Il y a une phase ultime qui est prévue pour 2018, qui est de passer à une place de marché France, ce qui veut dire un prix pour l'ensemble des consommateurs, pour l'ensemble des fournisseurs en France. Le projet important, le projet phare pour mettre en place cette fusion des PEG nord et du futur PEG sud, c'est le projet Val de Saône. C'est pour cela que la CRE a demandé à GRTGaz de lancer très rapidement les études concernant Val de Saône. Effectivement la décision, en tout cas sur l'opportunité de fusionner, de créer cette place de marché France, est prévue pour le premier trimestre de l'année prochaine. Si la CRE confirme cet objectif, cela nécessitera pour GRTGaz de prendre la décision d'investissements pour mettre en place Val de Saône et aller vers la mise en place de cette place de marché France. Voilà pour les points que je souhaitais vous présenter.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci d'avoir resitué dans un cadre européen le projet Val de Saône et d'avoir resitué son importance pour l'économie nationale et régionale. Une petite précision, le *spread* ne concerne pas les particuliers, mais le prix du gaz au niveau des industriels.

Naïma IDIR

Cela concerne potentiellement tous les clients qui ont quitté les tarifs de vente réglementés, puisque les tarifs de vente réglementés ont la particularité d'être péréqués sur le plan national, c'est-à-dire qu'il y a un seul prix, un tarif, quelle que soit la situation géographique du client. Par contre, à partir du moment où on a fait jouer son éligibilité, il est vrai que pour les petits clients et les petits professionnels, les fournisseurs font généralement des offres qui sont au tarif réglementé moins un discount. On ne retrouve donc pas forcément le différentiel de prix entre le nord et le sud. Par contre, les plus gros clients et notamment les industriels, prennent de plein fouet ce différentiel de prix entre le nord et le sud.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci de cette précision. Cela fait justement la transition avec l'intervention de Claude Conrard qui est Président de la Commission pétrole et gaz de l'Union des industries utilisatrices de gaz, l'Uniden. Il est donc en bout de tuyau, si je puis dire, en tant qu'industriel utilisateur de gaz. Vous allez nous préciser dans quelle situation se trouvent les utilisateurs de gaz, et comment vous jugez ce projet de réalisation, en particulier Val de Saône.

Claude CONRARD, Union des industries utilisatrices d'énergie

D'accord. Merci de m'avoir invité. Je suis très heureux de revenir dans cette région où j'ai passé une vingtaine d'années avec bonheur. Je suis en bout de tuyau, et puisqu'on n'est pas loin de Longvic, je vais essayer de faire un atterrissage en douceur, pour aller vers du concret, c'est-à-dire au fond, vous parler compétitivité.

Effectivement, je représente l'Uniden qui est l'Union des industries grandes consommatrices d'énergie, certes, mais je représente aussi Solvay, parce que sur tout ce corridor nord/sud de Dijon à Lyon, et la Vallée du Rhône dont nous parlons ici, il y a des sites Solvay. J'essaierai donc de faire des focus concrets là-dessus, je parlerai de Solvay. Les difficultés que nous éprouvons plus concrètement ont été évoquées, mais je donnerai d'autres illustrations, puis on parlera solutions. Je vous ai représenté ce qu'était l'Uniden. Au sein de Solvay, je suis responsable des affaires publiques énergie, c'est-à-dire que j'accompagne les administrations avec les expertises, les besoins et les difficultés que les industriels éprouvent, dans les évolutions réglementaires qui sont en cours actuellement. Je suis également à l'Union des industries chimiques. Puisque je vais faire un focus sur Solvay, j'en donne quelques éléments, mais je vais y aller extrêmement rapidement.

Solvay, industrie chimique, est un groupe belge à l'origine, mais qui est maintenant majoritairement français si on tient compte du fait qu'il a racheté Rhodia. Notre chimie est autour des produits qui améliorent la qualité de la vie et les performances de ceux qui les utilisent. Je ne rentre pas dans les chiffres si ce ne sont les effectifs, 30 000 personnes dans le monde, 7 000 en France. J'ai mis en rouge nos activités. On voit 42 % en Europe. Il faut être conscient qu'avec les réseaux de tuyauterie et de gaz que nous avons vus, et les bateaux flottants qui transportent du gaz dans le monde, on ne peut pas escamoter le fait que les pays émergents actuellement sont en train d'émerger, et il faut qu'ils ne nous submergent pas.

J'ai mis en rouge le 42 % de l'activité de mon groupe, et mon objectif est de faire en sorte qu'au niveau de la France, il puisse rester à ce genre de niveau. On a des activités dans différents domaines, les polymères spéciaux, les polyamides, on fait des fibres, le nylon, des produits chimiques essentiels, qui vont du carbonate de soude pour faire du verre, de l'eau oxygénée pour faire des agents nettoyants, à des terres rares, etc. Je vais assez vite. Cela touche l'ensemble des domaines de consommation. Je voulais simplement signaler que cet avion emblématique suisse, *Solar Impulse*, qui est venu au Bourget il y a un an et quelque, on le soutient, parce qu'en fait, on travaille beaucoup dans les matières plastiques, dans des fibres particulières. Dans le domaine des batteries, de l'énergie renouvelable, les capteurs solaires. On a donc une expertise, et on a décidé de créer une certaine vision au sein du groupe en aidant la société, qui est la famille Picard en Suisse.

On est 7 000 employés en France, et vous voyez toute une série de sites. Ceux qui sont sur le plan sont les sites industriels, les sites consommateurs, tous de gaz, enfin à très peu de chose près. Paris, c'est plutôt un siège, mais on consomme beaucoup de gaz. J'ai pris des images qui concernent notre région, Tavaux dans le Jura, à 45 kilomètres à l'est d'ici, avec 1 500 personnes. Collonges, c'est en descendant, un petit peu au nord de Lyon. Puis après, il y a Belle-Etoile, Saint-Fons, et deux autres sites que vous voyez. C'est du Solvay au niveau de ce corridor et ces quatre sites qui consomment beaucoup de gaz. Voilà la totalité de nos consommations. Quel est l'intérêt de cela ? C'est simplement de vous montrer la motivation et peut-être le crédit de ce que je pourrai prononcer après. L'unité classiquement utilisée

est le terra wattheure, par an. La France au total, y compris nos consommations de ménages, c'est 460-470 terra wattheures. L'industrie française, au total, c'est 120. Mon groupe consomme 10 % de l'industrie française, 11,3 terra wattheures. Nous sommes donc très concernés. Pour le gaz, on est concerné en volume, certes, mais est-ce que ça pèse dans nos prix de revient ? Oui. Le coût de l'énergie, gaz plus électricité, en chimie de base, de manière générale, pèse de l'ordre de 20 %, mais pour certains produits, c'est jusqu'à 60 %.

Dans les produits que je liste, il y a des produits de traitement, et on est en zone relativement agricole à l'est d'ici, en descendant vers la Bresse, etc. Donc les produits de traitement des sols, des intermédiaires, des polyamides pour faire le nylon, tissu extrêmement commun, l'hydrogène. Pour ces produits-là, c'est 60 % du prix de revient qui est du gaz naturel. Vous comprenez donc que là, il faut qu'on soit accroché à un tuyau où on peut profiter des meilleurs prix. On vous a parlé de places de marché, en fait, ce sont des points où on peut échanger quand on a trop de gaz, parce que notre usine s'arrête brutalement, qu'il y a une opération de maintenance qu'il faut démarrer. Eh bien il faut pouvoir la revendre le jour même, parce qu'on doit s'équilibrer. On a dit combien on allait consommer, et si jamais on consomme plus, on est pénalisé. Ce qui est normal, parce que sinon, les gestionnaires des réseaux de transport sont perturbés, leurs compresseurs compriment trop, le réseau monte en pression, etc. Il faut donc pouvoir réguler cela. Par conséquent, il faut pouvoir revendre, ou si on a besoin de plus, racheter. Voilà l'intérêt de ces places de marché, et voilà le poids pour l'industrie. La facture énergétique de mon groupe, c'est 370 millions d'euros par an d'achat de gaz naturel et d'électricité. C'est donc considérable.

Après avoir présenté assez vite le groupe, j'en arrive aux difficultés que nous éprouvons actuellement. Vous savez très bien le contexte économique global dans lequel on est, et on vous a montré le prix du gaz sur certaines contrées du monde, l'Amérique du nord en particulier. On sent bien qu'il y a quand même des dynamiques autour des gaz non conventionnels. Quelle est la conséquence pour nous ? Avec un prix du gaz qui, en Europe, en France, est trois fois plus cher qu'aux Etats-Unis, il est difficile pour des industriels de prendre une décision majeure d'investissement pour augmenter des capacités, si toutes les meilleures mesures ne sont pas prises par les administrations et les décideurs du pays pour favoriser cela. Le coût de la molécule est trop cher. Ensuite, il y a eu l'accident de Fukushima, et donc l'absence de gaz naturel liquéfié dans le sud de la France qui est structurellement nécessaire à Fos, parce qu'il va se vendre dans des meilleures contrées.

J'ai mis en noir la courbe centrale. On aurait pu la mettre en vert, couleur de l'espérance, mais elle est en noir, parce que ce n'est pas forcément très favorable. Depuis 2010, elle est durablement supérieure à la courbe en bleu des Etats-Unis. Quel est le regard de cette courbe en noir, de ce prix européen en France ? Elle regarde le prix en Asie qui est nettement plus élevé que nous, et qui continuera naturellement à attirer des bateaux. On a donc un vrai problème en matière de compétitivité et d'emplois français, que l'on doit traiter sur tous les points. Avec ce contexte difficile, on a une fragilisation supplémentaire de notre pays, parce que le problème de congestion nord/sud qui a été évoqué par les quatre précédentes personnes, est vraiment spécifique à la France. Nous avons historiquement du gaz algérien qui arrivait par bateau, en quantité, etc., et qui maintenant n'arrive plus du tout au même niveau. Nous sommes donc en carence de gaz dans le sud, et nous tirons sur les tuyaux au maximum venant du nord, mais ces tuyaux sont congestionnés, c'est-à-dire qu'ils sont au bout de leur capacité.

Cela, c'est une représentation rapide du réseau de la France. Les tuyaux en rouge sont les tuyaux de gaz, et la séparation entre la zone qui est au-dessus de la ligne bleue, dite liaison nord-sud, pour toute cette zone, il y a un prix de marché, un prix d'échange qui est le même. Il est plus bas que le prix qui est dans la partie sud en dessous. Vous avez eu cette courbe-là, je vous la redonne, mais avec une illustration dans mon titre. Quand vous êtes dans une usine dans le sud de la France, ce qui est le cas de Tavaux, on « bénéficie » des prix du sud de la France qui sont de 8 à 20 % plus élevés que ceux du nord. Quand vous êtes déjà 200 % plus élevé que les Etats-Unis, c'est considérable. C'est un vrai problème de

compétitivité des usines de la moitié sud de la France par rapport aux usines italiennes, aux usines espagnoles, aux usines allemandes, etc. C'est un problème spécifique à la France.

Le réseau de tuyauterie, nous autres industriels qui sommes directement connectés sur le réseau de transport, le réseau haute tension, nous achetons des droits de transfert dans ces tuyaux, que l'on appelle des capacités. Certaines capacités sont fermes, plutôt plus cher, et il y a des capacités dites « interrompibles » dont les transporteurs ne sont pas sûrs, parce qu'il y a parfois des priorités à gérer entre le stockage qui sert pour mettre de côté, en été, le gaz que nous ressortons des stockages souterrains l'hiver pour alimenter nos chaudières domestiques. L'industrie consomme de façon très plate, elle a une consommation qui est à peu près la même toute l'année. Mais évidemment, au niveau domestique, nos chaudières sont arrêtées l'été et marchent une partie de l'hiver. Quand on stocke, il y a moins de capacité de transfert du nord vers le sud, et nous sommes donc soumis à des taux d'interruption qui, du jour au lendemain, passent de 0 à 100 % de la moitié de nos capacités nord/sud. Pour nous, c'est un vrai problème, il est nouveau, et c'est un problème français. Il faut qu'on le résolve.

Que peut-on faire ? Je rappelle que le gaz naturel en France vient aux trois quarts de Russie et de Norvège, du nord, un petit peu d'Algérie, mais en tout cas, il y a beaucoup moins de GNL. Puisque la liaison nord/sud est congestionnée, il y a une solution, « il n'y a qu'à ». Il suffit de dire : « Faisons venir plus de bateaux, plus de GNL », mais comme on vous l'a illustré, comme ce gaz naturel liquéfié, une fois qu'il est chargé, est naturellement attiré par l'Asie, puisqu'il y a une différence de prix considérable. Mettons-nous à la place de tout commercial, les bateaux partent ailleurs. Si on veut les faire venir, il y aura un différentiel de prix, parce qu'il faudra bien couvrir le prix des opérateurs, quels qu'en soient les fournisseurs, qu'ils s'appellent GDF Suez, Total ou autres. Cela aura un coût pour tout le monde. Il faudra peut-être le supporter transitoirement le temps que les tuyaux existent. La conclusion est en bas de ce *slide*, l'augmentation de capacité des *pipelines* à la liaison nord/sud est physiquement incontournable. Sinon, il y a un problème structurel d'emploi qui serait très, très embêtant. Pour ces écarts de prix entre l'Europe, la France et les autres pays, les courbes sont plates, c'est vraiment durable. Il ne faut pas rêver. Donc pour nous, autres industriels de la zone sud, que nos usines soient ici, à Tavaux, ou à Chevigny-Saint-Sauveur, qui consomment du gaz naturel, ou bien dans la région de Lyon ou en dessous, il faut cette solution-là. Nous savons que nous aurons aussi notre part dans le coût, mais elle est nécessaire. S'il y a des questions n'hésitez pas.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci Monsieur Conrard. Vous fermez ce cycle de trois interventions tout à fait complémentaires. Merci aux trois intervenants qui vont probablement être sollicités pour compléter certains points. J'ouvre maintenant le débat sur ces problèmes de justification des ouvrages et des différentes conférences qui vous ont été présentées.

V) Echanges avec la salle.

Personne présente dans la salle

Je voudrais poser une question à cette charmante dame pour son brillant exposé. Il y a quand même un mot qui me chagrine, c'est le mot « décorrélation ». Je connais le mot mathématique « corrélation », mais je ne connaissais pas l'inverse. Avez-vous une explication ?

Naïma IDIR

Je l'ai peut-être utilisé dans la « décorrélation entre les prix de marché et les prix indexés pétrole ». Comme je le disais tout à l'heure, historiquement, le prix du gaz était

corrélé au prix du pétrole, c'est-à-dire que le prix du gaz était défini en fonction d'indices liés au prix des produits pétroliers, que ce soit le brinte, le fuel lourd. C'était comme cela qu'historiquement les contrats d'approvisionnements en gaz étaient tarifés. Par exemple, dans les tarifs de vente réglementée de gaz, jusqu'à il y a quelques années, la CRE vérifiait l'application de la formule d'approvisionnement de GDF Suez, qu'elle était bien appliquée pour définir la hausse des tarifs pour une partie importante des consommateurs domestiques. On vérifiait qu'on appliquait bien la formule qui était indexée sur un certain nombre de produits pétroliers. Depuis 2007, et c'est lié à la production de gaz non conventionnel aux Etats-Unis, il y a eu ce qu'on a appelé une bulle gazière. Il y a eu des quantités de gaz naturel liquéfié qui étaient destinées au marché américain, qui se sont retrouvées sur le marché puisque les Etats-Unis n'avaient plus besoin de ce gaz. En effet, ils se sont mis à produire massivement des gaz non conventionnels. Il y a eu une offre de gaz, via le GNL, qui était plus importante que la demande de gaz, et ce gaz s'est retrouvé sur les marchés européens. Ceci a conduit à des prix du gaz très attractifs sur les places de marché, et beaucoup plus attractifs que les prix indexés pétrole. Il y a donc eu cette décorrélation entre le prix du gaz, celui qui résulte vraiment de l'offre et de la demande du prix du gaz, et le prix des contrats à long terme qui étaient indexés sur le pétrole. Je ne sais pas si c'est plus clair, si cela répond à votre question.

Jean-Yves OLLIVIER

Autre question ? Madame.

Personne présente dans la salle

Bonjour. Je suis une habitante de Tart-le-Haut, dans la plaine de Saône, à une dizaine de kilomètres d'ici. J'ai bien écouté tous vos arguments qui sont nombreux et très convaincants, et j'ai bien vu également dans la documentation que ce projet fait partie du plan décennal de GRT, d'un programme prioritaire pour l'Union européenne. Il y a un point de congestion à l'endroit indiqué sur les cartes. Et en page 19, sur la carte, je vois que des renforcements d'infrastructures ont déjà été décidés dans le nord et dans le sud de la France. Ceci me fait dire que finalement, le seul tronçon qui vous manque, ce sont ces deux projets qui ne sont pas encore décidés, comme vous l'avez dit à de nombreuses reprises. Ma question est pour la dame du CRE. Quels sont les types d'éléments nouveaux dans les études qui pourraient amener la CRE à ne pas décider ces deux projets. Si tel était le cas, quels seraient les projets alternatifs ? Est-ce que d'autres passages seraient envisagés en France, autrement que dans ce corridor ?

Ma deuxième question est plus générale. Je vois bien l'intérêt pour les industriels, pour l'Etat, pour la France, etc., de ces projets d'infrastructures, mais quels sont les intérêts directs des ménages, des foyers, mis à part l'augmentation de gaz de 0,3 à 0,4 % que vous avez indiqué ? Merci.

Jean-Yves OLLIVIER

Vous allez répondre, et je passerai ensuite la parole au maître d'ouvrage, qui peut vous donner quelques indications complémentaires sur les travaux au nord et au sud.

Naïma IDIR

Sur le premier point, les investissements qui ont déjà été décidés, effectivement, la congestion nord/sud était liée à un dimensionnement inadéquat par rapport aux besoins massifs aujourd'hui d'envoyer du gaz du nord vers le sud, au niveau de différents ouvrages. Depuis un certain nombre d'années, le réseau de GRTGaz s'est renforcé, notamment au niveau de ce qu'on appelle son cœur de réseau, donc son réseau principal, les autoroutes du gaz qui permettent de relier les points d'entrée du gaz entre eux. Puis un certain nombre

d'investissements avaient été approuvés par la CRE, décidés par GRTGaz, parce qu'ils étaient déclenchés par d'autres projets, mais également parce qu'on savait que ces projets seraient nécessaires pour une fusion potentielle des zones nord et sud. C'est par exemple le cas du projet Arc de Dierrey qui a été déclenché par d'autres projets qui sont le raccordement du terminal de Dunkerque, construit par EDF, et qui nécessite d'être raccordé. Ce projet a déclenché des renforcements, notamment l'Arc de Dierrey au niveau du réseau de GRTGaz, mais cet Arc de Dierrey, on savait que c'était une pièce nécessaire à la création d'une place de marché France. Il en est de même pour le projet Eridan qui a été décidé, parce qu'il était nécessaire pour décongestionner la partie sud et permettre d'augmenter les quantités de GNL qui pouvaient être émises à partir de la zone de Fos, qui pouvaient remonter vers la partie lyonnaise du territoire. Un élément important qui a conduit à la décision est également le rôle que pouvait jouer Eridan dans la fusion nord/sud. C'est pour votre première question. Effectivement, cela s'est fait progressivement, et vous avez raison, il manque la jonction entre les deux, ce tronçon entre l'Arc de Dierrey et Eridan.

Ensuite, deux éléments sur ce qui pourrait faire que la CRE décide de ne pas approuver Val de Saône et de ne pas décider la fusion nord/sud. La première chose, c'est que l'orientation qu'a donné la CRE en juillet 2012 pour aller vers cette place de marché France est une orientation très forte. Elle a été prise en 2012, à un moment où la congestion nord/sud commençait à devenir prégnante. Je dirais qu'aujourd'hui, les signaux économiques renforcent davantage cette conviction, puisqu'aujourd'hui, en 2013, la situation est encore pire qu'elle ne l'était en 2010 ou 2011. Le temps que s'est donné la CRE avant la prise de décision était uniquement de prendre le temps d'analyser quels étaient les meilleurs scénarios d'investissement. L'objectif est bien de minimiser le coût pour l'ensemble de la collectivité, d'essayer de trouver la meilleure combinaison en termes d'investissements pour que la fusion soit la moins chère possible pour le consommateur final. On est sur des montants importants, puisqu'aujourd'hui, dans les scénarii qui sont en cours d'études, on oscille entre 800 millions d'euros et 1,2 ou 1,3 milliard d'investissements.

Comme je vous l'ai dit, le transport ne représente que 7% de la facture du consommateur final, mais l'impact est non négligeable. La CRE a considéré qu'il était quand même nécessaire de mener cette phase. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, dans tous les schémas d'investissement qui sont étudiés, aucun ne se fait sans Val de Saône. Val de Saône est nécessaire pour toutes les combinaisons qui sont en cours d'étude. Cette étude coûts/bénéfices est en cours de finalisation, et d'ailleurs, la CRE la rendra publique et consultera sur cette étude d'ici la fin de l'année. Vous aurez donc la possibilité d'aller la voir et de contribuer à la consultation publique si vous le souhaitez. L'objectif était d'éclairer et d'être sûr d'avoir fait l'analyse jusqu'au bout avant de prendre la décision qui est prévue **Q1 2014**.

Dernier point, quel est le gain pour les ménages ? Le gain n'est pas uniquement pour les industriels, même si on en voit effectivement aujourd'hui l'impact direct surtout pour les industriels. Il y a une loi qui est passée, qui prévoit la fin des tarifs de vente réglementés pour les professionnels, sauf pour les tout petits professionnels. Les tarifs de vente réglementés, ce sera donc fini pour cette catégorie de consommateurs. Il n'y aura plus que les domestiques et les tout petits professionnels qui pourront continuer, au-delà de 2015, à bénéficier des tarifs de vente réglementés. C'est-à-dire que tous les autres consommateurs, notamment ceux du sud, seront confrontés au prix de gros du gaz. Ensuite, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, avoir un prix du gaz compétitif sur les places de marché permet aussi, *in fine*, de les retrouver dans les tarifs de vente réglementés. Cela permet derrière aux opérateurs historiques, dont GDF Suez, d'aller renégocier avec ces fournisseurs historiques, Gazprom, Statoil, et de leur dire : « J'ai un prix du gaz sur les places de marché France, sur les places de marché hollandaises, allemandes qui est beaucoup moins cher que le prix que j'ai dans mon contrat de long terme avec vous. Je souhaite donc renégocier, et je souhaite introduire plus d'indexation sur ce prix de marché français ». Par contre, même pour les domestiques qui restent au tarif de vente réglementé, cela vient directement impacter la facture des consommateurs domestiques.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci. GRTgaz, pouvez-vous apporter un complément ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Si on part de Dunkerque avec le petit carré, pour simplement apporter un élément d'actualité à l'exposé de Madame Idir, sur ce petit carré violet figure le terminal méthanier en cours de construction. Il a fallu évacuer le gaz qui va arriver l'année prochaine ou dans deux ans. Il y a un premier tronçon qui s'appelle les « Hauts de France », qui a les mêmes caractéristiques que nos deux projets, qui est en cours de construction. Les trois quarts de ce chantier sont terminés, on fait Dunkerque/Compiègne, pour faire simple. Madame Idir a fait allusion à l'Arc de Dierrey, c'est Compiègne/Langres. On rejoint donc Val de Saône ici. Là, l'enquête publique est terminée, et nous venons de bénéficier de la déclaration d'utilité publique. Les tubes vont donc être commandés, et les premiers travaux sont programmés au printemps prochain.

Au sud Eridan, le projet est en cours d'enquête publique jusqu'à la fin du mois. Puis effectivement, vous avez raison Madame, il y a le chaînon manquant, Val de Saône/Arc Lyonnais. Madame Idir a bien expliqué pourquoi il fallait faire Val de Saône. Arc Lyonnais sera nécessaire au titre général de la diagonale nord/sud, mais aussi pour répondre à d'éventuels projets qui se profilent, qui sont plus lointains. C'est pour cela qu'il y a au moins un décalage de 12 à 18 mois entre les deux projets, et la CRE devra se prononcer là-dessus, sur les projets de nouveaux terminaux à Fos-sur-Mer. On se prépare donc, mais il n'est pas fatal de tout réaliser tout de suite. Monsieur Conrard a dit tout à l'heure qu'il fallait qu'on descende du gaz dans la région lyonnaise, et le point de consommation important pour les industriels est la vallée de la chimie notamment, puis quelques autres usines. C'était un point d'actualité sur les grands projets, et il n'est pas fatal de faire l'Arc Lyonnais. On n'a pas parlé du calendrier Arc Lyonnais, mais c'est pour 2020 ou après. C'est un autre sujet. Là, il faut rendre hommage à la CNDP, à la Commission nationale qui a souhaité, pour la compréhension et la cohérence du système, faire un seul débat public. Sinon, cela devenait incompréhensible.

Naïma IDIR

Excusez-moi, je crois que Madame avait une toute dernière question. C'était : « Y a-t-il d'autres alternatives possibles ? ». Il y a une alternative qui a été mentionnée par Claude Conrard. La seule alternative à la fusion et au développement des capacités entre nord/sud, et à la fusion des places de marché nord et sud, c'est de forcer le GNL à arriver. Et pour forcer le GNL à arriver dans le sud, à continuer à arriver dans le sud, il faut être prêt à le payer au même prix que les Asiatiques. *In fine*, quand on regarde le différentiel de prix entre l'Europe et l'Asie, qu'on regarde le coût que cela génère, on arrive sur un coût équivalent à l'investissement de GRTGaz, avec une grosse différence, c'est que l'investissement de GRTGaz, une fois qu'il est posé, on sait combien il va coûter, et il sera toujours là. Alors que ces outils contractuels qui consistent à rémunérer quelqu'un qui a du GNL et des capacités d'arrivée au niveau des terminaux de Fos à apporter du gaz, c'est qu'on est tributaire finalement des évolutions, des écarts de prix avec l'Asie. Si jamais on a la chance, dans quelques années, que ces écarts de prix se résorbent, on pourra avoir des prix intéressants, mais s'ils s'écartent, on le paiera très cher. Ce n'est qu'une solution temporaire. Tant qu'on est prêt à payer, le GNL arrivera, mais si le différentiel avec l'Asie se maintient, et qu'à un moment on ne peut plus payer, on restera avec notre congestion.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci. Nouvelle question ?

Danielle TKATCHENKO, citoyenne

Danielle Tkatchenko, une citoyenne normale. Une question à Monsieur Krembel qui nous a expliqué que pour la transition énergétique, on avait mis en place des énergies intermittentes et renouvelables, et qu'il fallait compenser par du gaz. D'une part, il me semble que ça va émettre du CO₂, mais ma question c'est, si, finalement on a une fourchette du pourcentage de gaz qu'il va falloir mettre en place par rapport à la puissance délivrée par ces machines ? Je n'ai peut-être pas été très claire.

David KREMBEL

Aujourd'hui, c'est déjà le cas. Il y a des centrales thermiques fonctionnant au gaz, qui peuvent prendre assez rapidement le relais lorsqu'il y a des périodes de forte indisponibilité. Elles peuvent intervenir très rapidement, dans des délais très courts. Le gaz permet une complémentarité par rapport à des énergies intrinsèquement variables. Je n'ai pas les chiffres aujourd'hui, mais on peut regarder cela et vous les faire parvenir. C'est déjà une réalité aujourd'hui.

Danielle TKATCHENKO, citoyenne

On émet plus de CO₂ que si on n'avait pas d'énergie renouvelable.

Jean-Yves OLLIVIER

Emission de CO₂ et gaz.

David KREMBEL

On est vraiment sur des questions de sécurité, d'approvisionnement. Il s'agit de faire en sorte que le réseau ne s'effondre pas. Le gaz naturel, parmi l'ensemble des énergies fossiles, charbon ou fuel, comprend des émissions qui sont quand même nettement plus réduites. Dans ce cadre, c'est une solution qui est jugée acceptable.

Jean-Yves OLLIVIER

GRT avez-vous des éléments sur l'émission de gaz à effet de serre ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

On peut dire, en prolongement de Monsieur Krembel, qu'il n'y a pas d'autre solution. Certes, c'est fatal les émissions, sur le fond, vous avez raison, mais quand il n'y a pas de vent et pas de soleil, comment fait-on les 10 % d'électricité qu'il manque. Il faut bien appeler des moyens de production instantanés, ce qu'a dit Monsieur Krembel pour pouvoir démarrer. C'est ce qu'on appelle les centrales à flammes. Les centrales à flammes peuvent être soit au gaz naturel, soit au fuel lourd ou léger, soit au charbon. Et le malheur, Madame, c'est que comme le prix du charbon chute, il est plus bas que le gaz, en Europe en général, en Allemagne en particulier, c'est encore plus large en Allemagne, cette production de pointe est faite par du charbon. Si le charbon émet 100 CO₂, le fuel lourd c'est 60 ou 50, et le gaz, c'est 25, pour faire simple. Après, on peut changer un peu le curseur si vous le souhaitez, mais voilà l'ordre de grandeur. C'est donc la moins émettrice de CO₂, et à ce titre-là, les pouvoirs publics ont jugé que c'était une énergie utile. C'est un peu le bon sens. Les énergies renouvelables hors hydraulique, mais même l'hydraulique pose des problèmes, si on est à 10-15 %, le jour où il n'y a pas cet apport-là, il faut bien avoir des centrales à flammes pour pouvoir produire de l'électricité. Donc difficile. L'équation climat/énergie, il y a un triangle où on peut se perdre, vous avez raison.

Jean-Yves OLLIVIER

Oui, Monsieur.

Personne présente dans la salle

Deux points m'interpellent. Pour aller dans le sens de ce qu'a dit Madame, je suis étonné, j'ai écouté tout le monde, et en gros, il n'y a qu'un projet, il faut y aller, etc. Je suis étonné que sur le plan méthodologique, on ne dise pas que c'est la piste la plus intéressante, mais qu'il y a d'autres pistes. C'est un problème de méthode.

Deuxième question, c'est quel est le poids du débat public dans la décision finale. C'est marqué « soumis au débat public », mais quel est le pouvoir du débat public dans le choix ou non de ces investissements.

Jean-Yves OLLIVIER

Je vous fournirai quelques éléments de réponses. A la suite du débat public, la Commission particulière fait un compte rendu qui porte aussi bien sur les arguments concernant la justification des ouvrages. Je souligne que c'est quand même un élément important, de même que les impacts sur le territoire, qui est un autre élément important. Nous faisons donc la synthèse de tout ce qui aura été argumenté. C'est transmis à la fois aux autorités administratives et au maître d'ouvrage qui rendra compte, de façon publique, dans les trois mois qui suivront la remise de notre rapport, des conclusions qu'il tire de ce débat public sur le plan pratique. Cela peut-être une décision de réalisation, mais c'est une chaîne un peu plus complexe dans la mesure où il y a la CRE qui est aussi un élément décideur, mais aussi au niveau de l'implantation de l'ouvrage. L'impact territorial est aussi un autre volet important. Savoir quel est le tracé, or, le tracé n'est pas encore arrêté. Il y a un fuseau de tracés, mais pas de tracé. Et l'impact territorial sur les communes, sur l'agriculture, sur les problèmes environnementaux est aussi un élément important. Le débat public n'est donc pas un censeur, et comme je vous l'ai dit, nous ne donnerons pas comme conclusion qu'il faut faire ou pas l'ouvrage. Par contre, nous mettrons en évidence les difficultés que la réalisation de l'ouvrage peut poser ou les facilités pour les industriels que la réalisation de l'ouvrage va apporter. Ce sont les décideurs, ultérieurement, qui prendront leurs responsabilités et intégreront les éléments, les conclusions du débat public dans leurs décisions.

Naïma IDIR

Un complément de réponse sur ce point. Il y a deux aspects dans le projet. Si je prends par exemple le projet Val de Saône, pour la CRE, il y aura la décision d'approuver ou pas le projet au regard de la décision concernant la fusion nord/sud. Puis après, il y a les aspects techniques de comment faire le projet, le tracé, qui ne concerne que GRTGaz puisque GRTGaz a des obligations, aussi bien d'un point de vue sécurité que d'un point de vue environnemental. Effectivement il y a tout un processus de débat public qui rentre dans ce processus de décision notamment sur le tracé, sur lequel la CRE n'intervient pas. En tout cas, pour ce qui est de la décision, je ne pense pas qu'on puisse dire qu'on ne présente que la solution. Vous avez peut-être l'impression qu'effectivement, par rapport à la présentation qu'on a faite, qu'on allait vous présenter des solutions, mais il faut savoir que les études sur la fusion nord/sud ont commencé en 2008. La CRE mène ces études avec l'ensemble des acteurs de marché depuis 2008. Trois études externes ont été commanditées par la CRE. Une première étude a été faite avec l'ensemble des acteurs de marché, une deuxième étude qui a été faite, où le cahier des charges était comment faire la fusion nord/sud sans investissement. Justement on est arrivé sur l'ensemble de ces outils contractuels et sur le coût de ces outils contractuels. Là, on est sur une troisième étude qui, dans l'option de partir sans investissement, quelle est la meilleure solution d'investissement.

Aujourd'hui, je dirais que les acteurs de marché et Claude Conrard en fait partie, trouvent que la CRE a pris trop de temps pour analyser l'ensemble des solutions et analyser quelle est la meilleure façon. Il aurait fallu prendre cette décision bien avant, plutôt qu'attendre jusqu'à début 2014, compte tenu des délais de mise en œuvre. On prend la décision en 2014, mais la mise en œuvre est fin 2018. On a pris trop de temps. Mais vous avez raison, compte tenu des enjeux et des conséquences notamment sur le tarif pour le consommateur final, dans un contexte de crise économique, où les hausses tarifaires ne jouent que sur 7% de la facture, la CRE est bien consciente que chaque décision d'investissement de cette ampleur doit être bien pesée et bien justifiée. On a donc pris le temps de faire l'ensemble de ces études. Entre 2008 et 2014, je pense qu'on a eu le temps d'analyser toutes les options possibles.

Claude CONRARD

Juste un tout petit complément. Je crois qu'il y a quelque chose qui précipite le fait que cette solution doit maintenant avancer. Il y a une conséquence indirecte de Fukushima qu'on n'avait pas prévu, et on n'avait pas prévu non plus que cela déstabiliserait le marché asiatique, que cela décorrèlerait les prix américains, européens et asiatiques. Suite à ce qu'il s'est passé en mars 2011 au Japon, qui a eu toute une série de conséquences, dont une conséquence majeure et évidemment durable sur le prix du gaz en Asie, d'un seul coup, la moitié sud de la France qui recevait du gaz naturel liquéfié n'en recevra plus jamais comme hier. A partir de là, nous avons fait pression auprès de la CRE, en leur disant de trouver la solution, étudier les variantes, sinon il y aura un problème majeur pour le sud de la France, pour le particulier ou le petit artisan qui va sortir des tarifs régulés, comme pour l'industriel. Fukushima a ceci comme effet induit.

Jean-Yves OLLIVIER

Je voudrais également apporter un éclaircissement. Ce débat public a lieu non pas sur le marché du gaz, ce n'est pas l'objet, mais c'est parce qu'il y a un projet d'investissement qui n'est pas encore décidé, mais qui commence maintenant à être suffisamment mûr pour être débattu. A l'occasion de l'investissement, car le débat public ne peut se déclencher que lorsqu'il y a un grand projet d'investissement. C'est à l'occasion de ce grand projet d'investissement que nous abordons le marché du gaz qui justifie le projet tel qu'il est. Suite aux réflexions de la CRE en 2008, la Commission du débat public n'a aucune raison de s'introduire dans cette approche. Par contre, à partir du moment où il y a un projet lourd, même s'il n'est pas encore décidé, ayant un impact sur le territoire, à ce moment-là, la procédure du débat public est lancée, et nous abordons aussi bien l'impact sur le territoire (comme je l'ai dit, cela touche 17 réunions sur les 19) que le débat sur les justifications. Le débat public est un élément d'information pour le public, à la fois sur les raisons, pourquoi ce tuyau, et également sur le passage du tuyau et les effets qu'il pourra produire sur le territoire. Notre place se situe donc à ce niveau-là.

Personne présente dans la salle

Je ne suis absolument pas convaincu. La question que je vous ai posée est le pouvoir du débat public sur la décision. Là, vous m'expliquez ce que vous faites, ce qui est complètement différent. En gros, on dit qu'on va faire un débat public, que les citoyens sont informés, et on continuera après. C'est plutôt cela. On voit des débats publics quand il y a une organisation des citoyens contre quelque chose, ce qui est complètement différent. Si on prend Dijon, il y a 35 ans, la liaison nord/sud qui va aboutir cette année était déjà dans les tuyaux. Elle a mis 35 ans, parce qu'il y avait une réaction derrière le débat public. Il ne faut pas tout mélanger.

Eric de LAMARLIERE, adjoint à Longecourt-en-Plaine

Bonsoir, Eric de Lamarlière, je suis adjoint à Longecourt-en-Plaine, dans la plaine où doit passer cette conduite de gaz. Vous nous avez longuement justifié le besoin de décongestionner le nord et le sud. De nombreux détails justifiaient l'axe Val de Saône, mais vous n'avez absolument pas parlé d'une alternative géographique ailleurs. Depuis 2008, avez-vous examiné un projet Val de Loire ou ailleurs encore.

Jean-Yves OLLIVIER

Réponse.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Tu répondras peut-être sur les alternatives. La commande de la CRE est tombée le 19 juillet 2012, et nous avons embarqué les études au 10 août 2012. Ce qui nous a été demandé était d'examiner les conditions d'un doublement de la canalisation existante ici. Traditionnellement, en matière d'infrastructure, pour minorer le passage sur le territoire, pour éviter de nouvelles coupures, pour éviter des désordres nouveaux, on essaie de garder un jumelage à peu près étroit avec les infrastructures existantes. Nous, il se trouve que c'est un gazoduc, mais certaines autoroutes et lignes TGV se rejoignent, comme l'A5 et la ligne TGV de Paris. On a donc plutôt étudié le jumelage, et il se trouve qu'il n'y a pas eu de construction dans le fuseau d'études qui permettent de ne pas retenir cette solution-là sur le principe. Après commune par commune, voire même parcelle par parcelle, on va regarder, parce qu'il s'est produit des choses, vous avez fait des drainages, il y a eu des constructions. Tout cela est dans le travail fin que le Président a décrit tout à l'heure. Des obligations s'imposent à nous en matière de sécurité, en matière d'évitement, en matière de respect des zones protégées. En ce qui concerne GRTGaz à l'instant « T » la commande était comment doubler cette affaire entre le nord et le sud, dans quelles conditions et combien cela coûte.

Manuel BONNIER

Peut-être juste un complément, parce qu'avant cette alternative, je crois que le régulateur pourra dire qu'il y a eu pas mal d'alternatives recherchées, d'autres scénarios recherchés. Simplement ce qu'il faut avoir en tête, qui est complètement physique parce que c'est vraiment un ouvrage physique qu'il faut réaliser, la consommation de gaz naturel au sud se déroule essentiellement entre Lyon, le couloir rhodanien et Marseille. C'est dans cette zone qu'il y a un besoin de gaz naturel. D'une manière ou d'une autre, il faut donc arriver à cet endroit-là. Après, c'est un élément de coût et de rationalité, de bon sens dans les chemins qui sont utilisés, pour venir jusqu'à cet endroit-là. Soit on descend dans le sud, plus à l'ouest, mais il faut revenir après, et tout cela risque de coûter assez cher. Soit on descend à l'est par le Val de Saône.

Jean-Luc LOISON

Bonjour, je suis agriculteur dans le canton de Seurre, donc déjà concerné par le passage de la première canalisation il y a 30 ans. Et puis probablement concerné, si toute la synthèse qu'on a compris ce soir se met en œuvre, je pense qu'on verra arriver des pelleteuses dans nos parcelles dans pas longtemps. Ce n'est pas forcément néfaste, mais moi, je vis dans ma commune avec la saignée que représente dans les forêts le passage du premier tube. On s'est déjà rencontré dans d'autres réunions. J'essaie d'imaginer la nouvelle emprise que va représenter le nouveau passage du tube et le doublement (à peu près) de la nouvelle saignée dans les forêts, dans tout cela. Je voudrais savoir si vous n'avez pas envisagé de faire passer ce nouveau tuyau peut-être à quelques kilomètres... Moi qui ai connu mon village avant, il y a quelque chose d'un peu traumatisant de voir cette trouée-là.

On survivra, il y a des choses plus graves dans la vie, mais je voulais simplement savoir si vous aviez réfléchi à cet impact. Comment pourrait-on le minimiser, le diluer, ne pas le faire porter aux mêmes communes que la dernière fois ?

J'ai discuté avec vous des problématiques de drainage des parcelles. On a drainé nos parcelles en fonction du passage du premier tube. Le passage d'un second tube va perturber fortement nos réseaux de drainage qui sont hyper importants dans notre zone hydromorphe. Le passage d'un tube à 10 ou 20 mètres l'un de l'autre peut créer des zones de non-drainage. Il y a quand même une problématique qui peut vous paraître un peu lointaine, mais pour nous qui sommes sur le terrain tous les jours, c'est assez contraignant. Techniquement, on s'y connaît un peu en drainage, et on sait que ce n'est pas facile de rattraper un chantier qui est loupé. Merci de me répondre.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Sur la saignée en forêt, vous avez raison. C'est l'endroit où on est visible sur le territoire. Ailleurs, il y a des petites bornes jaunes. On a fait quelques progrès depuis trente ans, puisque finalement maintenant, la trouée résiduelle est de 10 mètres. On essaie de ne pas faucher toutes les années, d'entretenir un petit peu pour qu'il n'y ait pas de vue trop visible. Effectivement, vous avez une petite diapositive sur le sujet, parce que la commission a souhaité qu'on puisse illustrer cela. C'est une question qui revient souvent, et elle est prégnante, même si c'est 3 à 4 % du tracé sur les forêts, voire moins. Malheureusement, c'est peut-être dans votre commune. Piste de travail, on l'ouvre à 40 mètres ou 35 mètres. On ne vous a pas détaillé comment on construit, mais pour une canalisation de 1 200 millimètres, la piste de travail avec un tri des terres, puis une sélection des terres, puis l'acheminement des tubes, c'est une quarantaine de mètres. Là, on déboisera 40 mètres, puis on replantera les 30 mètres pour ne laisser que 10 mètres. On ne fera pas une coupe rase, et on ne tondra pas toutes les années. Par contre, il faut éviter que les arbres prennent trop d'importance pour qu'on puisse intervenir.

Voilà le principe sur les forêts. Vous avez raison, je pense qu'on devra regarder aussi comment on n'impacte pas des communes doublement, ou comment, au plan paysager, on ne sera pas trop visible, parce qu'on fera une double saignée. Je suis assez d'accord avec vous. Il faudra regarder. Ce sujet-là est assez prégnant ici, moins dans le sud et moins en Bresse. Ici, j'ai l'impression qu'on va avoir à regarder cela. On avait pointé ce sujet. On est prêt à regarder, parce que le tuyau est un peu souple. Honnêtement, la distance minimale pour mettre deux tuyaux côte à côte est 10 mètres, mais 10 mètres, ce n'est pas une religion. C'est vrai qu'à certains endroits, c'est intéressant de ne pas trop prendre de place, pour des raisons de construction dans une commune et tout. Donc cela s'oppose aussi un peu. Par contre, s'il faut faire un détour pour éviter une forêt patrimoniale, et parlons de la forêt de Citeaux ou d'autres forêts dans le Val de Saône, pourquoi pas. On regardera avec les gens compétents. Il faudra faire un petit point.

Il ne faudra peut-être pas qu'on évite tous les bosquets d'arbres, mais de toute façon, quand un massif fait plus de 3 – 4 hectares, on est contraint de l'étudier dans l'étude d'impact et de regarder si on n'a pas une meilleure solution. C'est vrai pour tout le tracé, on est obligé de démontrer à l'administration, et ensuite à l'autorité environnementale que c'est bien le tracé de moindre impact. C'est-à-dire que ce n'est pas celui qui nous plaît, ce n'est pas le plus court, la ligne droite on l'aime bien, mais n'exagérons rien. On est obligé de montrer, et juridiquement, c'est une notion attaquable. Si on ne démontre pas dans nos études que c'est le tracé de moindre impact, vous êtes en droit de nous traîner devant la justice.

Concernant les drainages, c'est un sujet évidemment difficile. Je pense que ce sujet fera l'objet avec les chambres d'agriculture, puisqu'elles sont chargées de ces choses-là. Dès qu'une zone est drainée, si on ne peut pas l'éviter, si on peut passer en bordure, on évitera le jumelage ou on dégradera le jumelage. On agrandira les fameux 10 mètres que je signalais tout à l'heure, pour ne pas mettre en péril un réseau de drainage. C'est un sujet délicat sur lequel vous êtes effectivement en droit d'être exigeant, parce que c'est

techniquement compliqué. Il y a peut-être encore pas mal d'entreprises ici, mais c'est un savoir-faire qui se perd. Globalement, on ne trouve pas beaucoup de bureaux d'études, et encore moins d'entreprises très compétentes pour établir des réseaux de drainage, surtout quand ils sont confinés dans des endroits de 10 mètres de large. Vous avez raison, et les chambres d'agriculture devront nous alerter impérativement, et mettre un signal rouge très fort, parce que c'est un sujet qu'on doit absolument prendre en compte.

Jean-Yves OLLIVIER

Oui, Monsieur.

Personne présente dans la salle

Je vais poser une grosse question. Qui vous a commandé cette grosse conduite ? Est-ce des groupes internationaux ou un groupe coté en bourse en France qui plus tard touchera sa part du gâteau ?

Jean-Yves OLLIVIER

Je crois que c'est la Commission de régulation de l'énergie qui est le décideur.

Naïma IDIR

Nous ne toucherons pas un centime. Pour reprendre un peu ce qu'a dit GRTgaz tout à l'heure, la question qu'a posée la CRE dans tout ce cheminement concernent les options pour pouvoir fusionner les places de marché nord/sud. Une fois qu'on a fini l'étude sur comment le faire avec des outils contractuels, et qu'on s'est rendu compte que c'était très cher et complexe à mettre en œuvre. On a demandé à GRTgaz quelle était la solution qui lui paraissait la moins coûteuse, et qui permettrait de résorber le plus possible la congestion nord/sud. On avait demandé à GRTgaz de nous apporter une réponse dans un délai très court, de 15 jours, trois semaines. Sachant que l'objectif derrière était d'aller plus loin dans cette étude. GRTgaz est revenu en disant qu'il avait regardé, et l'investissement « marginal » qui permet de résorber le plus possible la congestion nord/sud, c'est Val de Saône. A partir de là, on part avec l'objectif de travailler sur une fusion à l'horizon 2018, sur la base du projet Val de Saône, et on demande à GRTgaz de lancer des études dès 2012, pour le Val de Saône. Aujourd'hui, la CRE a demandé à GRTgaz de travailler sur ce projet Val de Saône, puisqu'il semblait être le projet le plus intéressant pour résorber la congestion nord/sud. En parallèle, la CRE a lancé cette étude coûts/bénéfices pour s'assurer qu'on est bien sur le choix de l'investissement le moins coûteux pour faire la fusion nord/sud. Sans révéler les conclusions de cette étude qui arrivera bientôt à son terme, il semblerait que Val de Saône soit vraiment nécessaire pour faire cette fusion nord/sud. Ensuite, une fois qu'il sera décidé, c'est GRTgaz. La CRE met en place des régulations incitatives, c'est le volet tarifaire, pour que GRTgaz mette en œuvre le projet au meilleur coût pour la collectivité. C'est donc bien GRTgaz qui lancera les appels d'offres pour trouver le meilleur fournisseur de tubes. Il n'y a pas que l'aspect tube, mais aussi la pose, pour mettre en œuvre le projet si jamais il est décidé.

Personne présente dans la salle

J'ai posé une question financière. Qui a commandé ce gros tube ? Vous pouvez me répondre d'une façon très courte.

Naïma IDIR

C'est la CRE qui a demandé à GRTgaz d'étudier ce gros tube. Ensuite, il sera financé par GRTgaz. Si le projet est décidé, il sera financé par GRTgaz. Après, à GRTgaz de voir comment il le finance, s'il le finance en utilisant l'argent du groupe GDF Suez ou en empruntant sur le marché. Il sera couvert de ce coût via le tarif. Ces coûts seront pris en compte dans le tarif d'utilisation du réseau de transport de gaz. Il sera donc bien payé par les utilisateurs du réseau, il sera bien financé par GRTgaz. Il aura été approuvé par le régulateur.

Jean-Yves OLLIVIER

Je rappelle que le régulateur est une autorité administrative indépendante et ce n'est pas une entreprise qui a des intérêts dans l'affaire. Y a-t-il encore une question ? Je crois que vous avez été patients et curieux, à juste titre. Je vais donc lever le débat public. Je voudrais simplement vous signaler que vous pouvez avoir encore d'autres questions qui surgissent dans les jours qui viennent et pendant la durée du débat public qui se déroule jusqu'à la mi-décembre. Vous avez la possibilité d'adresser des questions écrites soit via le site internet, soit via un bulletin écrit dont vous trouverez des exemplaires à l'accueil. La Commission particulière prend l'engagement de veiller à ce que le maître d'ouvrage ou d'autres interlocuteurs, qui peuvent être la CRE ou autres, répondent à la question dans des délais de quelques jours.

Je vous remercie pour cette réunion. Je vous signale que la même réunion se tiendra demain à Lyon. Vous pourrez la suivre sur internet, parce qu'on va la retranscrire en direct sur notre site internet. Vous pourrez la voir ultérieurement d'ailleurs, vu qu'elle restera sur le site. Il y a un rafraîchissement qui vous est offert à la suite de cette épreuve. Merci.